



Assemblée générale

Cinquante et unième session

73^e séance plénière

Jeudi 5 décembre 1996, à 10 h 10

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

En l'absence du Président, M. Çelem (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 34 de l'ordre du jour

Assistance au déminage

Rapport du Secrétaire général (A/51/540)

M. Hoey (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants souscrivent à cette déclaration : la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. L'Islande s'y associe également.

Le point que nous examinons aujourd'hui, «Assistance au déminage», fait porter notre attention sur la dimension humanitaire de l'utilisation aveugle des mines antipersonnel. Le fait que ces mines fassent tellement de morts et de blessés est d'autant plus tragique que cela pourrait être évité. Le coût social, économique et écologique pourrait aussi être évité pour les pays et les communautés touchés par ce problème.

Au cours de l'année écoulée, un changement important est intervenu dans la façon dont ces armes sont perçues par la communauté internationale, changement qui s'est traduit

concrètement par la très large reconnaissance, à la présente session de l'Assemblée générale, de la nécessité de conclure un accord international pour interdire les mines terrestres antipersonnel aussi rapidement que possible. L'Union européenne est attachée à cet objectif et elle travaillera à la réalisation d'un accord international efficace. Nous nous emploierons à soulever sans retard, au sein de l'instance internationale la plus appropriée, la question de l'interdiction totale des mines.

Dans ce débat, notre attention est axée sur les conséquences de la prolifération et de l'utilisation des mines terrestres dans les domaines humanitaires et du développement. Selon le rapport du Secrétaire général, on estime à 110 millions le nombre de mines terrestres non explosées dans plus de 70 pays. Environ 2 millions de plus sont posées chaque année, alors que 100 000 seulement sont détruites. Par conséquent, pour chaque mine détruite, 20 autres sont posées. L'ampleur du problème est évidente. Le maintien de la paix, la consolidation de la paix, la réinsertion et la reconstruction après les conflits deviennent extrêmement difficiles dans ces circonstances.

Tout en reconnaissant la difficulté à résoudre le problème, nous devons également reconnaître nos responsabilités et mettre tout en oeuvre pour aider aux activités de déminage. La communauté internationale consacre des ressources humaines et financières importantes à l'assistance au déminage qui est par nature une tâche à long terme; à des programmes de déminage efficaces où l'accent est mis

avant tout sur la création, par les pays touchés, de capacités nationales de déminage; à des programmes de sensibilisation aux dangers des mines et à la réinsertion et la réintégration des victimes des mines terrestres dans la société.

La responsabilité des activités de déminage incombe au premier chef aux parties responsables de la pose des mines. La mesure dans laquelle l'ONU devrait être appelée à fournir son aide au déminage doit tenir compte de la capacité des parties impliquées à assumer elles-mêmes cette obligation. À cet égard, l'engagement à renoncer à l'utilisation des mines terrestres antipersonnel est d'une importance particulière.

L'Union européenne se félicite de l'importance accrue donnée au déminage par le Secrétariat des Nations Unies. Nous avons été encouragés par l'examen auquel le Conseil de sécurité a procédé, en août de cette année, et consacré au déminage dans le contexte des opérations de maintien de la paix, et nous nous félicitons de la déclaration du Président du Conseil qui, tout en reconnaissant les responsabilités différentes qui sont celles du Département des opérations du maintien de la paix, du Département des affaires humanitaires et d'autres organes de l'ONU dans ce domaine, a souligné le besoin de coordonner les efforts à l'échelle du système.

Nous souhaitons souligner le rôle joué par l'ONU en matière de déminage du point de vue du fonctionnement et de la coordination. Dans ce contexte, l'Union européenne appuie le rôle central du Département des affaires humanitaires en tant que centre de coordination du système des Nations Unies des questions humanitaires et autres liées au déminage. Pour le succès des efforts du système des Nations Unies, il est essentiel qu'il y ait une délimitation claire des responsabilités et une coordination suffisante afin d'assurer une démarche cohérente et intégrée des activités de déminage ainsi qu'une utilisation pleine et efficace des ressources et des capacités opérationnelles. La coordination avec les organisations non gouvernementales, qui jouent un rôle de plus en plus important dans les activités de déminage, est également essentielle.

L'Union européenne appuie fermement les activités de déminage par une participation directe aux programmes menés avec les pays touchés et par une assistance aux initiatives bilatérales, en particulier celles menées sous l'égide des Nations Unies. En plus d'une contribution de 6,6 millions d'ECUS que l'Union a déjà versée au Fonds d'affectation spéciale volontaire des Nations Unies pour le déminage, l'Union européenne a, en septembre dernier, décidé de consacrer, d'ici à la fin de 1997, 7 millions

d'ECUS aux activités de déminage. La moitié de cette somme sera versée comme contribution au Fonds d'affectation spéciale, et l'Union examine actuellement un certain nombre de propositions de soutien, en consultation avec le Département des affaires humanitaires. Les États membres de l'Union font également des contributions nationales importantes au Fonds d'affectation spéciale, et l'appui aux activités de déminage est un élément important de leurs programmes bilatéraux avec les pays touchés.

L'Union européenne se félicite des initiatives internationales prises récemment à l'égard des mines terrestres, initiatives qui ont permis de parvenir à un consensus sur, notamment, la manière de traiter les activités de déminage de façon plus efficace. Le rapport de la Conférence internationale sur les techniques de déminage, qui s'est tenue à Copenhague, contient des recommandations importantes sur l'élaboration de normes internationales pour les opérations de déminage à des fins humanitaires et montre que la mise au point et l'utilisation de nouveaux matériels spécialisés, qui amélioreront considérablement les techniques de déminage, ne sont plus loin. Nous continuerons d'appuyer fermement tous les efforts visant à élaborer de telles normes internationales et à améliorer davantage les techniques de déminage.

La déclaration intitulée «Vers une interdiction mondiale des mines antipersonnel» adoptée lors de la Conférence stratégique internationale qui s'est tenue en octobre 1996 à Ottawa, contient également des engagements encourageants de la part des participants à fournir des ressources plus importantes pour les activités de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines et pour l'assistance aux victimes. Nous nous félicitons de l'offre du Gouvernement belge d'accueillir une conférence de suivi à Bruxelles en juin prochain. La conférence que le Gouvernement japonais doit accueillir l'année prochaine et qui vise à renforcer l'appui international aux travaux de déminage des Nations Unies permettra de faire des progrès dans ce domaine. Nous nous félicitons également de l'initiative du Gouvernement allemand d'accueillir une réunion sur le déminage mécanique.

L'Union européenne présentera cette année encore un projet de résolution au titre du point de l'ordre du jour sur l'assistance au déminage qui, nous l'espérons, recevra un large appui et sera adopté par consensus. Ce serait une indication claire de la volonté de la communauté internationale de s'attaquer réellement au problème du déminage. En outre, en ce qui nous concerne, nous sommes fermement attachés d'abord à l'élimination des mines antipersonnel au moyen d'une interdiction complète et, ensuite, à appuyer le

plus possible les efforts visant à atténuer les effets de l'utilisation de ces mines, sensibiliser les populations et assurer la réinsertion des victimes.

M. Horin (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Pour la quatrième fois, l'Assemblée discute du problème de la crise des mines, qui touche non seulement des pays particuliers mais des régions entières. On aurait pu s'attendre, quatre ans après que la question a été évoquée pour la première fois à l'Assemblée générale, que notre planète soit beaucoup moins contaminée par ces graines de mort. Malheureusement, les chiffres disponibles prouvent exactement le contraire. Chaque année 2 à 3 millions de mines sont posées, alors que 100 000 seulement sont détruites. Si cette tendance persiste, le monde risque de se trouver dans un avenir très proche devant une catastrophe humanitaire probablement irréversible et aux conséquences imprévisibles.

C'est pourquoi, si nous voulons éviter, ou à tout le moins réduire au minimum, la possibilité d'une telle catastrophe, deux problèmes étroitement imbriqués et interdépendants doivent être réglés.

Premièrement, nous devons interdire le recours à ce type d'armes. Ma délégation se félicite que la Conférence d'examen de Genève des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination soit parvenue à adopter un amendement au Protocole II, qui établit un équilibre délicat entre les aspirations humanitaires communes et les vives préoccupations de nombreux pays concernant la possibilité d'une réduction de leur capacité de défense en raison de l'imposition de nouvelles restrictions. Néanmoins, le Protocole II tel qu'amendé semble être loin de répondre aux aspirations de la majorité des États et aux espoirs de millions de personnes dans le monde. Malgré tout, une étape extrêmement importante a été ainsi franchie sur la voie de l'élimination de la menace que font peser les mines terrestres sur la population civile.

À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative d'un certain nombre d'États d'élaborer et de conclure un accord international pertinent juridiquement contraignant. Pour notre part, nous considérons l'interdiction complète des mines terrestres antipersonnel comme l'objectif final des efforts entrepris pour maîtriser les conséquences de l'utilisation aveugle et à grande échelle des mines terrestres antipersonnel dans de nombreux pays et régions. L'Ukraine n'est pas opposée à l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement de Genève d'un point ayant

trait à l'élaboration d'un traité mondial sur les mines terrestres antipersonnel.

Deuxièmement, il est nécessaire de mobiliser les efforts communs pour créer des plans organisationnels efficaces et des moyens techniques économiques de déminage. Les mines terrestres entravent grandement les efforts de reconstruction entrepris par des nations affaiblies par un conflit. Les mines terrestres empêchent la culture des terres agricoles, l'utilisation des routes, le retour des gens dans leurs foyers et le rétablissement de la confiance. Il est choquant d'apprendre qu'un plus grand nombre de femmes, d'enfants, de travailleurs agricoles sont tués, blessés, mutilés après un cessez-le-feu que durant le conflit lui-même. Les activités dans ce domaine font partie intégrante d'une importante entreprise humanitaire destinée à limiter les dommages et à permettre aux nations fragiles qui sortent d'un conflit de reconstruire et de réorganiser leur société civile.

La délégation ukrainienne est convaincue que seule une action internationale de grande envergure et menée aux niveaux multilatéral et bilatéral, avec la participation de tous les États Membres ainsi que des organisations non gouvernementales, peut nous rapprocher d'une véritable percée dans nos efforts. C'est pourquoi nous exprimons notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport (A/51/540) très complet sur les activités des Nations Unies en matière d'assistance au déminage.

Nous reconnaissons que l'ONU doit jouer un rôle de coordination centrale pour organiser les activités de tous les principaux protagonistes, et l'expérience récente a montré que ce rôle était très efficace. À notre avis, le Département des affaires humanitaires est devenu un centre réel — et non pas seulement officiel — de coordination de toutes les activités de déminage à caractère humanitaire. Le Département coordonne les activités de déminage à caractère humanitaire en établissant des lignes directrices pour les activités de déminage après un conflit, en fournissant une supervision directionnelle des programmes nationaux planifiés, en encourageant et en facilitant la mise au point de nouvelles techniques afin de mobiliser les ressources destinées aux activités de déminage et en coordonnant les efforts faits sur la question des mines.

Nous félicitons tout particulièrement le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui contribuent efficacement aux initiatives concrètes entreprises en vue de la réalisation de ces programmes, lesquelles

comprennent les levés, le déminage, la sensibilisation aux dangers des mines et la formation.

En un moment où les Nations Unies sont durement critiquées pour leur incapacité à réformer rapidement leurs activités, notre délégation ne craint pas d'affirmer que la création d'un potentiel de déminage de l'Organisation est une preuve exemplaire de sa propre capacité de revitalisation.

En même temps, personne ne peut remettre en cause le rôle des États Membres qui ont agi de manière résolue en la matière. C'est pourquoi l'Ukraine estime qu'il est très important de promouvoir la coopération internationale en matière de déminage. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que mon pays est disposé à fournir, selon des conditions précises, des unités spéciales de ses forces militaires pour des opérations de déminage menées sous les auspices des Nations Unies et d'autres organisations internationales, sur une base bilatérale.

Le Centre de formation au déminage, établi dans la ville de Kamyanyets-Podilsky abrite toutes les installations nécessaires pour la formation de spécialistes étrangers en la matière. Les programmes consistant à «former les formateurs» nous semblent être la manière la plus fructueuse d'entreprendre des opérations de déminage de grande envergure. À notre avis, cette formation serait particulièrement utile en Ukraine pour préparer des instructeurs venant de pays engagés dans la tâche de déminage d'engins fabriqués dans l'ex-Union soviétique.

Notre délégation constate avec satisfaction que le problème du déminage a été également inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La discussion fructueuse qui s'y est déroulée sur le problème du déminage dans le cadre des activités de maintien de la paix des Nations Unies a mis en lumière de nombreuses questions extrêmement importantes, entre autres la nécessité d'une coopération plus étroite entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires humanitaires. À notre avis, il serait particulièrement utile d'envoyer plus souvent des missions communes des deux départements dans les zones de conflit. Celles-ci pourraient avoir pour tâche d'évaluer la portée du problème des mines terrestres dans chaque pays et de mettre par la suite en place les programmes les plus efficaces d'aide au déminage dans le territoire concerné.

Il est également très important de soulever la question de l'amélioration des techniques de déminage existantes. En un moment où, dans certaines régions du monde, les énormes quantités de mines qui guettent en silence leurs proies

dépassent le nombre des habitants, la mobilisation des ressources scientifiques et matérielles nécessaires pour mettre au point des techniques de pointe de déminage et des instruments perfectionnés est de toute évidence un problème d'une urgence extrême. À cet égard, notre délégation se félicite des résultats de la Conférence internationale sur les techniques de déminage qui s'est tenue au Danemark du 2 au 4 juillet 1996. Nous sommes d'avis que le cadre adopté pour l'élaboration de normes et de procédures internationales de déminage contribuera largement à rendre les futures activités de déminage plus sûres, moins coûteuses et plus professionnelles.

Étant donné l'extrême importance de la question dont nous sommes saisis, la délégation ukrainienne propose que le projet de résolution actuellement à l'examen soit adopté sans vote.

M. Tragorri (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de la République de Colombie en raison de l'importance que mon pays attache à la question actuellement à l'examen.

Encore une fois, nous consacrons du temps à l'examen de la question de l'assistance au déminage, c'est-à-dire à la réaction de la communauté internationale face à l'un des problèmes les plus dramatiques de notre époque, et qui touche la population de plus de 70 pays. Comme le Secrétaire général l'a déclaré l'année dernière dans son rapport (A/50/701), les mines terrestres antipersonnel sont des armes de destruction lente et massive.

On peut dire que la réalisation la plus importante des dernières années dans ce domaine a été la sensibilisation de la communauté internationale à la gravité et à l'importance du problème posé par la prolifération des mines terrestres. Au cours de l'année dernière, de nombreuses activités ont été entreprises en vue de rechercher des solutions aux problèmes causés par ces mines terrestres antipersonnel. À cet égard, il y a lieu de mentionner la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ainsi que les amendements apportés à son Protocole II.

De même, il faut souligner la Conférence internationale sur les techniques du déminage, qui a lieu en juillet dernier à l'initiative du Gouvernement danois, et la Conférence qui s'est tenue à Ottawa, au Canada, lors de laquelle une déclaration a été adoptée qui établit l'engagement de

conclure rapidement un accord international visant l'interdiction des mines terrestres antipersonnel et la reconnaissance du fait que la communauté internationale doit fournir des ressources plus importantes pour les opérations de déminage.

Ma délégation se félicite de ce que diverses activités soient prévues pour l'année prochaine, dans ce domaine, notamment une conférence de suivi, qui aura lieu à Bruxelles en juin 1997, et la conférence sur les mines terrestres antipersonnel qui doit se tenir en mars 1997 sous les auspices du Gouvernement japonais. Tous ces événements ne manqueront pas d'être très bénéfiques pour la communauté des nations.

Bien que les chiffres varient, selon le rapport du Secrétaire général, cette année on estime à 110 millions le nombre des mines enfouies dans le sol dans plus de 70 pays. La plupart de ces mines représentent une menace pour la vie et pour l'intégrité des populations des pays en développement qui sont, ou ont été, le théâtre de conflits internationaux ou internes. Ces pays ne ménagent aucun effort pour reconstruire leurs économies et, dans certains cas, pour faciliter le retour dans leurs foyers de populations qui ont été déplacées à la suite de conflits.

Ces mines tuent et mutilent des enfants qui ramassent du bois ou des paysans qui cultivent leurs champs. Les mines terrestres ne tiennent pas compte des accords de paix ou des cessez-le-feu. Elles sont toujours en guerre, contre tout et tous.

On estime que ces mines font 25 000 victimes annuellement à travers le monde. La plupart de ces victimes sont des civils. Chaque jour, de nouvelles mines sont posées et les activités de déminage n'arrivent à couvrir qu'une partie infime des quantités posées. Les coûts humains et matériels sont énormes. La production des mines est peu coûteuse — souvent moins de 5 dollars pièce, mais leur neutralisation peut coûter de 100 à 1 000 dollars.

Dans son rapport, le Secrétaire général attire notre attention sur la gravité du problème, en signalant :

«À supposer qu'aucune nouvelle mine ne soit posée, le coût de la destruction des mines actuellement enfouies pourrait se situer entre 50 et 100 milliards de dollars (à prix courants)» (A/51/540, par. 108).

On pourrait ajouter que selon les statistiques pour l'année 1995, 100 000 mines terrestres ont été neutralisées, alors que 2 à 5 millions d'autres ont été posées. Au rythme

actuel de déminage, il faudrait plus de 10 siècles pour éliminer toutes les mines déjà posées. Sans tenir compte du fait qu'il y a encore entre 100 à 150 millions de mines terrestres entreposées.

Il convient ici de féliciter les Nations Unies du rôle qu'elles jouent dans le domaine du déminage. Néanmoins, ses programmes ne sont opérationnels que dans neuf des 70 pays touchés. En tenant compte du fait que l'objectif de ces programmes est de développer dans chaque pays une capacité nationale permettant de gérer et d'exécuter un programme intégré de déminage et que, en conséquence des conflits armés, les pays touchés connaissent de sérieuses difficultés économiques, seule la contribution résolue de la communauté internationale peut permettre de surmonter progressivement les graves problèmes posés par la présence des mines terrestres.

Il est clair que le déminage en soi, même à un rythme 3, 4, 5 ou 10 fois plus rapide que celui des opérations en cours, ne résoudra pas le problème. Il est impossible de régler le problème mondial que posent les mines terrestres si l'on ne parvient pas à enrayer leur prolifération. Entretemps, toutes les initiatives seront bienvenues, entre autres les moratoires unilatéraux. Néanmoins, la seule solution réelle est l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel y compris leur production, leur stockage, leur transfert et leur utilisation.

Pour faire face aux problèmes posés par les mines, il faut encourager toutes les initiatives aussi bien dans le domaine du désarmement que dans le domaine humanitaire. Une solution intégrale est nécessaire. À cet égard, convaincu de sa nécessité et de son importance, mon pays, comme bon nombre des États Membres de cette Organisation, s'est porté coauteur du projet de résolution qui a déjà été adopté par la Première Commission. Le projet de résolution encourage la conclusion, le plus rapidement possible, d'un accord international d'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert de mines terrestres antipersonnel. Nous avons également coparrainé le projet de résolution sur l'assistance au déminage qui a été présenté à l'Assemblée générale.

Nous nous sommes engagés à promouvoir des activités visant à poursuivre l'assistance au déminage. Nous avons pris, envers nos peuples, l'engagement historique de contribuer collectivement à éviter que l'on continue à semer la mort sans discrimination.

Nous avons été préoccupés par l'existence constante de cette menace et nous en avons été victimes. Nos peuples

doivent livrer une dernière bataille pour éliminer cette arme cruelle et menaçante de la face de la terre. Le coût que l'existence de ces mines terrestres fait subir à l'humanité est trop élevé, leur élimination serait un héritage éternel pour les générations futures.

M. Biørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais avant toute chose remercier le Secrétaire général de son rapport complet et détaillé sur l'assistance au déminage.

Le Gouvernement norvégien est profondément préoccupé par le recours accru aux mines terrestres antipersonnel dans les zones de conflit. Les premières victimes de ces mines sont des civils sans armes, et notamment des enfants. Mais les mines terrestres ont également des effets dévastateurs sur l'ensemble des sociétés, en rendant des zones entières inaccessibles pendant des décennies et en empêchant les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays de retourner dans leurs foyers, ce qui entrave le développement économique et social.

On ne peut endiguer le fléau des mines terrestres antipersonnel que par leur interdiction et leur élimination totales. La Norvège a toujours prôné une interdiction totale de la production, du transfert et de l'utilisation des mines antipersonnel. En juin 1995, nous avons déclaré un moratoire sur la production, le stockage, le transfert et l'utilisation de mines terrestres antipersonnel.

Je suis fier d'annoncer qu'au 1er octobre de cette année, toutes les mines antipersonnel trouvées dans les stocks militaires norvégiens ont été enlevées et détruites. En exécutant cet important programme d'élimination et de destruction, la Norvège est devenue un pays exempt de mines antipersonnel. Nous espérons que notre exemple donnera plus de poids aux efforts internationaux en cours visant l'interdiction de ces armes. En outre, la Norvège met au point des règlements interdisant l'exportation et l'importation de mines antipersonnel et de leurs composants.

L'action internationale est plus importante et plus urgente que jamais. Un moyen d'action consiste à accroître la capacité internationale de déminage, essentiellement en renforçant les capacités locales permanentes de déminage. Dans cet esprit, la Norvège a dépensé en 1996 plus de 14 millions de dollars dans des activités humanitaires liées aux mines et au déminage — en particulier, la formation du personnel local et la sensibilisation aux dangers des mines — dans des pays tels que la Bosnie-Herzégovine, le Mozambique, l'Angola, l'Afghanistan, le Cambodge, le Nord de l'Iraq et la Croatie. Ces fonds ont principalement

été acheminés par le biais de l'ONU et une organisation non gouvernementale du nom de Norwegian People's Aid. Je peux annoncer ici aujourd'hui que nous maintiendrons et accroîtrons notre appui aux activités de ce type dans les années à venir.

En outre, la Norvège est disposée à fournir des experts à la capacité de réserve des programmes d'assistance au déminage des Nations Unies par le biais du Norwegian Emergency Preparedness System. Nous sommes également disposés à contribuer à des missions d'exploration et à fournir du personnel et des ressources pour faire démarrer les programmes de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines des Nations Unies.

C'est un fait que davantage de ressources sont réservées à la fabrication de nouvelles armes qu'à l'atténuation des dégâts causés par ces armes. Malheureusement, cela s'applique également aux mines. C'est pourquoi nous devons nous attacher à la mise au point de meilleures techniques de déminage.

La Norwegian People's Aid, financée par le Gouvernement norvégien, a récemment utilisé un véhicule de déminage mécanique — inventé par la compagnie norvégienne Tonstad et mis au point par Bofors, en Suède — pour son programme de déminage en Bosnie-Herzégovine. On s'attend à ce que cette machine accélère considérablement le déminage de vastes étendues de terrain.

Ce n'est là qu'un exemple de ce qui peut être fait. Mais ce qui est encore plus essentiel, étant donné que l'existence suspectée ou présumée de mines dans une région donnée peut empêcher l'application des techniques locales de déminage, est qu'il faut redoubler d'efforts pour mettre au point des techniques de détection des mines. Des techniques de détection de mines efficaces peuvent être utiles pour savoir, dans un temps relativement court, si des mines existent dans une région donnée, et peuvent également indiquer la meilleure façon d'aborder la tâche ingrate du déminage, notamment en contribuant aux techniques et aux efforts locaux.

À cet égard, la Norvège souhaite remercier le Gouvernement danois et le Département des affaires humanitaires d'avoir organisé au début de cette année la Conférence internationale sur les techniques de déminage.

Le résultat de la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, qui a eu lieu au début de cette année, n'a pas répondu à nos attentes. Le Protocole II amendé relatif aux mines terrestres n'interdit pas les

mines antipersonnel et ne va pas aussi loin dans le domaine de la protection provisoire de la population civile que nous et beaucoup d'autres l'aurions souhaité. Cela est décevant, mais ne devrait pas nous empêcher de nous féliciter du Protocole amendé en tant que première étape importante sur la voie d'une interdiction globale juridiquement contraignante. Nous croyons que les réunions annuelles des États parties et la prochaine conférence d'examen prévue en 2001 serviront d'instances importantes pour encourager un puissant élan politique en faveur d'une interdiction globale.

Il est réellement encourageant que plus de 30 pays participant au processus d'Ottawa préconisent maintenant une interdiction complète des mines antipersonnel. À notre avis, un effort concerté de ces pays serait le moyen le plus efficace de continuer la lutte contre ces armes.

Nous espérons donc que le nombre d'États qui partagent les objectifs de ce processus continuera de croître, afin de combattre le fléau que les mines terrestres constituent pour tant de personnes innocentes du monde entier.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au déminage met en lumière la façon dont les conflits se sont transformés et dont l'ONU s'attaque aux innombrables problèmes qu'ils posent. Comme le rapport l'indique clairement, l'ampleur et le coût de ces activités sont hors de portée pour les pays touchés par les mines terrestres. Ma délégation se félicite donc que cette question soit examinée à nouveau, ce qui, nous l'espérons, permettra de mieux comprendre les questions en jeu et la façon dont les États Membres peuvent répondre à l'impérieuse nécessité de procéder au déminage.

La gravité des problèmes inhérents à la pose de mines et autres engins explosifs est évidente depuis longtemps. Ils touchent tous les aspects de la vie nationale des pays en développement, où le retour à une vie normale est impossible à cause de ces engins mortels. Les pertes en vies humaines et la misère dont la population civile a souffert pendant des années de conflits débilissants se perpétuent du fait des risques constants qu'elle court lorsqu'elle reprend sa vie de tous les jours et s'emploie à reconstruire sa communauté. En conséquence, la question est devenue un problème mondial aux proportions énormes.

La démarche de l'Organisation s'agissant de l'assistance au déminage est essentiellement fondée sur le principe de la création de capacités nationales de déminage qui puissent durer après que les institutions spécialisées se sont retirées des pays concernés. Il faut du temps pour créer de

telles capacités de déminage, et les équipes doivent souvent adopter une approche au cas par cas dans les différents pays où elles opèrent, étant donné que les conditions géographiques et les types de mines varient. La volonté politique des autorités locales de coopérer avec les programmes de déminage peut soit entraver gravement le déminage soit y contribuer. La formation de personnel local à la création de capacités de déminage durables est la seule façon de réduire les effets à long terme des mines.

La question du déminage est réellement complexe et comporte des aspects techniques, financiers, politiques et administratifs. C'est à juste titre que le Département des affaires humanitaires est devenu le centre de coordination du déminage. Une approche intégrée a permis à de nombreux organismes de coordonner leurs activités par le biais du bureau central du Département afin de fonctionner efficacement sur le terrain. D'autres organismes spécialisés de l'ONU tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales jouent des rôles fondamentaux en fournissant une assistance au déminage, que l'Indonésie appuie pleinement.

Au cours de l'année écoulée, l'ONU a mené des activités de déminage dans neuf pays dont les opérations de déminage au Cambodge et en Afghanistan sont parmi les plus efficaces. Étant donné que la mise en place du processus de déminage et la formation au déminage peuvent être longues, il n'est pas étonnant que les meilleurs résultats aient été enregistrés par les programmes à long terme. L'école de déminage mise en place en Angola est devenue le centre du programme de déminage. Dans d'autres domaines, cependant, les efforts de déminage n'ont pas été efficaces.

La recherche en techniques de déminage reste un domaine où des efforts accrus doivent être faits. La technologie qui est actuellement utilisée pour la détection des mines et le déminage est dépassée. Les États Membres qui le peuvent devraient fournir des instructeurs bien formés et expérimentés, la main-d'oeuvre formée nécessaire pour procéder au déminage et la formation des populations locales, de même qu'un équipement moderne et suffisant pour détecter et détruire les mines terrestres. Nous appuyons pleinement tous les efforts déployés dans ce contexte.

Les effets désastreux des mines terrestres peuvent être combattus grâce à l'assistance technique et financière aux

activités et programmes de déminage. Pour cela, un consensus international et la volonté politique concertée des États Membres sont essentiels pour pouvoir traiter le problème à la racine.

Ma délégation a pris note de la décision de plusieurs États d'interdire la production, l'exportation et l'utilisation opérationnelle de ces armes ou d'imposer des moratoires dans ces domaines. En dépit des efforts en cours en vue d'éliminer ces armes mortelles, l'objectif ultime demeure une interdiction à l'échelle mondiale. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec le point de vue largement répandu selon lequel une telle interdiction est la seule façon d'atteindre ces objectifs et donc d'empêcher définitivement que des civils innocents meurent ou soient blessés du fait de l'utilisation aveugle de ces engins.

Enfin, ma délégation espère que les États Membres coopéreront avec le Secrétaire général et lui fourniront des renseignements pertinents sur les mesures prises pour réaliser les objectifs figurant dans le projet de résolution, et nous attendons avec intérêt de participer à toutes les futures activités destinées à résoudre les problèmes posés par les mines terrestres.

M. Dos Santos (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est heureuse de prendre la parole sur la question de l'assistance au déminage.

Les mines terrestres demeurent l'une des questions les plus graves auxquelles l'ONU doit accorder une attention particulière afin de réduire le plus possible les pertes en vies humaines. Nous le disons étant conscients du fait que la solution définitive est avant tout la responsabilité de tous les États auxquels il incombe de mettre fin à la production des mines terrestres afin d'en éviter l'utilisation.

Il est regrettable de noter que plus de 100 millions de mines sont disséminées à travers le monde, surtout dans les villages, attendant en silence leurs prochaines victimes innocentes. Il est encore plus alarmant de noter qu'au fur et à mesure qu'on détruit les mines une par une dans certains pays, de nouvelles sont posées ailleurs, sans tenir compte des femmes et des enfants qui, invariablement, en seront victimes par accident. Dans mon propre pays, les mines terrestres qui ont été posées au cours des conflits successifs continuent aujourd'hui d'ôter la vie à des innocents, surtout des femmes et des enfants. Nous sommes donc heureux et encouragés de noter le rôle utile joué par le système des Nations Unies et la communauté internationale s'agissant de définir les mesures à prendre pour s'attaquer au problème des mines terrestres dans de nombreux pays en développe-

ment, dont le Mozambique. Deux initiatives méritent tout notre appui, à savoir la création de capacités nationales de déminage durables, telle qu'envisagée dans la résolution 50/82 de l'Assemblée générale, afin d'assurer la continuité des activités de déminage au niveau national, et l'appel en faveur d'une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. Voilà pourquoi nous avons décidé d'appuyer le projet de résolution soumis à la présente session de l'Assemblée générale sur cette question. Nous appuyons également l'initiative prise par le Conseil de sécurité d'un examen de la question du déminage dans le contexte des opérations de maintien de la paix.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer de nouveau notre gratitude pour le travail remarquable réalisé par le Département des affaires humanitaires des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et nos partenaires du développement en aidant le Gouvernement à traiter de questions vitales liées au programme de déminage au Mozambique. Ce programme complet comprend le déminage des routes prioritaires, la création d'une capacité de déminage et la mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation aux dangers des mines. Le succès de ce programme est capital pour les efforts faits actuellement pour le relèvement des infrastructures dans les campagnes et pour ce qui est de promouvoir la production agricole dans les régions rurales.

C'est dans ce contexte que mon gouvernement a créé, en mai 1995, la Commission nationale de déminage, chargée de l'élaboration de tous les programmes et politiques nationaux de déminage. En outre, le PNUD aide actuellement ladite Commission à élaborer un plan national de déminage qui fixe les priorités à cet égard et représente une étape importante dans la création d'une capacité nationale de déminage. On s'attend que d'ici à la fin de février 1997, des organisations non gouvernementales nationales se chargeront de tout le processus de déminage dans le pays.

À ce jour, toutes les organisations participant au déminage au Mozambique éliminent collectivement environ 1 000 mines et 1 000 engins non explosés par mois. Ces chiffres indiquent que plus de 20 000 mines ont été neutralisées. La question de savoir combien de mines il reste encore et combien de temps il faudra pour les détruire revient souvent. Il est difficile de répondre de façon précise. Toutefois, nous sommes sûrs que quel que soit leur nombre, ces mines doivent être détruites, qu'il y en ait 1 ou 2 millions ou moins. Le problème reste donc immense et constitue un véritable défi pour nos efforts de développement. Une mine ou 1 million de mines terrestres, voire la simple

menace de l'existence d'une mine constitueront un problème grave dans un pays en développement comme le Mozambique car cela ralentit le développement socio-économique et empêche la population locale de vivre normalement, sans crainte d'être blessée ou tuée. L'aide continue de l'Assemblée aux efforts destinés à débarrasser la terre de cette menace serait hautement appréciée.

M. Rider (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : L'ampleur du problème causé par les mines terrestres est bien établie, y compris dans le rapport (A/51/540) du Secrétaire général. Plus de 110 millions de mines terrestres ont été posées dans plus de 60 pays. Quelque 100 000 seulement sont éliminées annuellement alors que dans le même temps, des millions d'autres continuent d'être posées. Le prix à payer en termes de morts et de blessés est horrible, d'autant plus que la plupart des victimes sont des civils innocents, dont un grand nombre d'enfants.

Les mines terrestres représentent également une menace importante pour le personnel des opérations de maintien de la paix. Comme le nombre de victimes en Bosnie et en Angola le montre tristement, la présence de mines terrestres est un obstacle de taille à la capacité de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de ses tâches à l'appui des missions de maintien de la paix.

Ces défis à la communauté internationale ne sauraient manquer d'être relevés.

La Nouvelle-Zélande demande de nouveau une interdiction immédiate et sans équivoque de toutes les mines terrestres antipersonnel. Les résultats de la récente Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques ont été décevants, car cet examen n'a pas été aussi loin que nous l'espérions. Néanmoins, ce fut une réussite en ce qu'il a maintenu le problème des mines terrestres au premier plan de l'attention internationale. La prochaine Conférence d'examen se tiendra en 2001. Dans l'intervalle, nous devons saisir toutes les occasions d'accroître le mouvement en faveur d'une interdiction totale.

En avril dernier, le nouveau Gouvernement néo-zélandais a renoncé à l'emploi opérationnel des mines terrestres antipersonnel par les forces de défense néo-zélandaises. Tant d'autres pays ont pris des mesures identiques que nous estimons que l'opinion publique internationale est à présent largement opposée à l'emploi de mines terrestres antipersonnel. Tel fut le message lancé à la Conférence d'Ottawa, en octobre, au cours de laquelle un grand nombre de pays se sont engagés à parvenir le plus rapidement possible à la conclusion d'un accord international juridiquement contrai-

gnant visant à interdire ces mines. Nous attendons avec intérêt la conférence de suivi qui doit se tenir à Bruxelles l'an prochain.

Ceux d'entre nous qui ont participé à la réunion d'Ottawa ont reconnu la nécessité de fournir des ressources beaucoup plus importantes aux programmes de sensibilisation aux dangers des mines, aux opérations de déminage et à l'aide aux victimes. Nous rendons hommage à ceux qui ont montré l'exemple à cet égard. Outre le Canada, je tiens à citer le Japon, le Danemark et les États-Unis. L'Allemagne sera l'hôte la semaine prochaine d'une réunion sur la technologie du déminage. Nous nous réjouissons de toutes ces initiatives, qui montrent que la communauté internationale est décidée à s'attaquer de front à la menace des mines terrestres.

Pour sa part, la Nouvelle-Zélande est fière d'être activement engagée depuis de nombreuses années dans les efforts de déminage et d'y avoir largement contribué. Nous avons fourni des instructeurs en déminage et du personnel de gestion de programme des forces de défense néo-zélandaises aux opérations menées par l'ONU en Afghanistan, au Cambodge, au Mozambique et en Angola. Notre personnel continue à servir dans ces trois derniers pays.

Nous avons également fourni un appui financier aux efforts de déminage entrepris par l'ONU. En juillet 1995, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a annoncé lors de la Réunion internationale sur le déminage qu'il s'engageait à verser annuellement 100 000 dollars néo-zélandais au Fonds d'affectation spéciale volontaire des Nations Unies pour le déminage durant les trois prochaines années. Cette contribution annuelle est maintenant passée à 250 000 dollars néo-zélandais. En outre, la Nouvelle-Zélande continue de contribuer de façon importante au financement du Centre cambodgien de déminage et au programme national intégré d'élimination des engins non explosés au Laos.

La Nouvelle-Zélande a également fourni un soutien financier au Groupe du déminage et des politiques en la matière du Département des affaires humanitaires, et deux officiers des forces de défense néo-zélandaises sont actuellement détachés auprès du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires humanitaires, respectivement, en qualité de conseillers en déminage.

La Nouvelle-Zélande s'est réjouie des démarches faites par le Secrétaire général en vue d'améliorer la capacité de l'ONU à gérer et à mener des opérations liées au déminage : tout d'abord, la création d'un Fonds d'affectation

spéciale volontaire, qui constitue un mécanisme nécessaire et opportun pour canaliser le financement des opérations de déminage; deuxièmement, la création, au sein du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires humanitaires, de groupes spécialisés dans le déminage; et troisièmement, la désignation du Département des affaires étrangères en tant que centre de coordination des activités de déminage menées par l'ONU.

Il s'agit de mesures bienvenues, mais il reste encore beaucoup à faire pour assurer une approche mieux coordonnée de la conduite des diverses tâches liées au déminage tout au long de la durée d'une mission et au-delà. Il était donc approprié que le Conseil de sécurité prenne des dispositions en août pour assurer le suivi des efforts entrepris à l'Assemblée générale pour attirer l'attention internationale sur les mines terrestres.

La Nouvelle-Zélande soutient la déclaration prononcée le 30 août par le Conseil de sécurité. Nous reconnaissons nous aussi la nécessité d'inclure dans les mandats confiés par le Conseil de sécurité une reconnaissance et une direction stratégiques sur les questions liées aux mines telles que le déminage opérationnel et humanitaire, les actions de sensibilisation aux dangers des mines, la collecte d'informations destinées à des bases de données, et la création, par le biais de programmes de formation, de capacités nationales de déminage.

Nous reconnaissons que cela permettrait au Secrétaire général et aux planificateurs des missions de mieux allouer les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs fixés, et de garantir ainsi une transition sans heurts du déminage en tant qu'exigence du maintien de la paix au déminage en tant qu'activité à long terme de consolidation de la paix.

Il appartient au Conseil de définir plus clairement le partage des responsabilités des diverses activités de déminage entre les organismes impliqués dans les opérations de maintien de la paix. Nous estimons qu'il faut rationaliser pour pouvoir éviter les doubles emplois. Cet impératif a été reconnu cette année par la Commission spéciale chargée des opérations de maintien de la paix, qui a demandé au Secrétaire général d'intensifier ses efforts en vue de garantir une approche mieux coordonnée entre les équipes de déminage du Département des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix.

Nous sommes conscients que ces efforts commencent à porter leurs fruits et que des changements sont en cours pour garantir que les responsabilités pour la coordination du déminage et son exécution soient plus clairement définies.

À cet égard, la Nouvelle-Zélande approuve vigoureusement la décision du Département des affaires humanitaires de mener une enquête pour déterminer les enseignements tirés jusqu'à présent des programmes de déminage. De telles enquêtes se sont révélées précieuses dans le domaine plus large du maintien de la paix. Nous sommes certains que celle-ci se révélera précieuse également, en aidant à la création de procédures et de normes opérationnelles uniformes qui bénéficieront tant à la formation qu'à la conduite des opérations.

Compte tenu également du programme plus vaste des opérations de maintien de la paix, la Nouvelle-Zélande pense qu'il vaudrait la peine d'étudier, dans le cadre des concepts de force en alerte à l'étude actuellement, la possibilité d'une capacité de déminage qui pourrait être utilisée avant ou au début d'une opération. De plus, il est clair que les opérations menées dans des zones où le danger de mines est important exigent une attention particulière, et qu'il conviendrait de songer à l'acquisition d'un plus grand nombre de véhicules antimines et à la mise au point de concepts opérationnels et de procédures normalisées pour parer à la menace des mines. De telles améliorations dans les pratiques opérationnelles du déminage auraient une incidence en matière humanitaire.

Telles sont quelques-unes des questions importantes exigeant une action urgente dans le cadre du système des Nations Unies, si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte de ses responsabilités en matière de déminage au niveau des opérations de maintien de la paix comme à celui de la consolidation de la paix après les conflits. La Nouvelle-Zélande attend avec intérêt de coparainer le projet de résolution qui doit être bientôt présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, et qui énonce de façon détaillée ces responsabilités et notre volonté de les assumer.

M. Karsgaard (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son dernier rapport relatif à l'assistance au déminage. Le rapport explique clairement pourquoi les mines terrestres ont été qualifiées de désastre humanitaire et de guerre qui ne finit jamais. Les mines antipersonnel, en particulier, constituent un danger énorme et permanent pour des millions d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, souvent des décennies après que le conflit armé ait été réglé dans leur pays. Les mines terrestres empêchent les réfugiés de rentrer chez eux et une fois qu'ils sont rentrés les empêchent d'exploiter leurs terres arables pour assurer leur subsistance et rebâtir leur vie. Les mines terrestres grèvent lourdement les systèmes de santé et les services de protection sociale et détruisent l'infrastructure.

ture vitale, trop souvent dans les pays qui sont les moins capables d'assumer de tels coûts.

Étant donné l'urgence du problème, nous nous félicitons des progrès réalisés en matière de déminage durant l'année écoulée, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général. Le Groupe du déminage et des politiques du Département des affaires humanitaires doit être remercié du rôle prépondérant qu'il joue dans ce domaine en dépit de ses ressources limitées. Nous espérons que ce Département poursuivra et renforcera son rôle. Nous nous réjouissons également du projet de résolution qui va être présenté, en particulier l'important message qu'il contient, à savoir que tous les États Membres ont un rôle à jouer dans les efforts faits pour combattre l'horreur des mines terrestres. Le Canada approuve entièrement le fait que l'accent ait été mis tant dans le projet de résolution que dans le rapport du Secrétaire général sur la création d'une capacité nationale de déminage dans les pays touchés. Depuis 1993, le Canada a versé 8,5 millions de dollars canadiens à titre de subventions au déminage, dont la plus grande partie est allée à l'ONU afin d'appuyer ses programmes au Cambodge, en Afghanistan, en Angola, en Bosnie-Herzégovine et au Laos.

Ces fonds ont souvent servi à compléter l'assistance technique dispensée par les experts canadiens en déminage. Le personnel des forces armées canadiennes a joué un rôle clef dans la création du Centre cambodgien de déminage, et nous sommes fiers que l'ONU ait choisi un officier canadien à la retraite pour diriger le Centre d'action antimines en Bosnie. Des retraités actifs des forces canadiennes ont également dispensé une formation en matière de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines en Afghanistan, en Angola et au Mozambique.

En outre, le Canada a octroyé une aide financière et technique au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à d'autres organismes de l'ONU pour leurs programmes de déminage et fourni un appui financier au Fonds d'affectation spéciale pour le déminage.

Bien que l'assistance de l'ONU au déminage reste extrêmement importante, les États Membres continuent d'être responsables au premier chef du déminage à l'intérieur de leurs frontières. L'importance du ferme engagement pris par le Gouvernement bénéficiaire des activités de déminage sur son territoire ne peut pas être surestimée. D'un autre côté, les États Membres et, en fait, les groupes sous-nationaux ont la nette responsabilité d'enlever les mines qu'ils ont contribué à poser.

Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général ait évoqué le déminage comme étant à la fois une question de développement et une priorité humanitaire. Nous avons insisté auprès des institutions de Bretton Woods et des banques de développement régionales pour qu'elles examinent la possibilité d'investir dans le déminage en tant qu'élément de leur stratégie de développement pour les pays touchés.

Nous nous félicitons de la décision prise par la Banque mondiale d'entreprendre des projets de déminage en Bosnie et nous appuyons financièrement cette initiative. Nous espérons que l'exemple de la Banque mondiale sera suivi par les banques de développement régionales.

Nous souhaitons encourager la participation des institutions de développement internationales, mais nous reconnaissons en même temps que la participation d'acteurs plus nombreux aux programmes de déminage accroît la nécessité d'une approche coordonnée. Dans le passé, nous avons demandé au Secrétaire général de veiller à ce que les institutions des Nations Unies ayant des programmes de déminage travaillent en coopération étroite. Par delà les institutions des Nations Unies, cette coopération devrait également s'étendre aux autres membres de la famille des Nations Unies et, peut-être de manière moins officielle, aux autres organisations gouvernementales internationales. Nous encourageons la Banque mondiale à travailler en étroite collaboration avec le Centre d'action antimines du Département des affaires humanitaires en Bosnie, reconnaissant ainsi le rôle important de coordination que ce Département peut et doit jouer.

Le rapport du Secrétaire général indique qu'environ 100 000 mines terrestres antipersonnel sont neutralisées chaque année, soit une simple fraction du nombre total de mines qui sont posées. En d'autres termes, nous perdons du terrain de façon spectaculaire. Le Canada est attaché à l'élimination définitive des mines terrestres antipersonnel en tant qu'unique moyen de contrôler ce fléau. En octobre, nous avons été très encouragés par le fait que 50 États ont adopté la Déclaration de la Conférence d'Ottawa, dans laquelle ils se sont engagés, entre autres, à parvenir le plus tôt possible à la conclusion d'un accord international juridiquement contraignant tendant à interdire les mines antipersonnel.

Nous nous félicitons en outre de l'adoption par la Première Commission du projet de résolution A/C.1/51/L.46, qui demande l'interdiction générale des mines terrestres; 141 États Membres ont voté pour et aucun n'a voté contre. Nous espérons que ce texte sera adopté en plénière. Ce

projet de résolution de la Première Commission et la Déclaration d'Ottawa montrent qu'un mouvement est en train de se dessiner, dont nous devons tous tirer parti.

Outre sa Déclaration finale, la Conférence d'Ottawa a adopté un Plan d'action en vue d'examiner d'autres aspects du problème des mines terrestres. Différentes parties du Plan sont maintenant mises en oeuvre par plusieurs gouvernements et organisations.

D'importantes activités imminentes sont les conférences que doivent accueillir l'Allemagne, le Japon et la Belgique et auxquelles le Canada participera pleinement. Les deux premières conférences examineront les dernières innovations en matière de techniques de déminage, et la Conférence Tokyo s'efforcera également d'accroître l'assistance apportée aux activités de déminage de l'ONU et aux victimes des mines terrestres. La Conférence de Bruxelles poursuivra le processus engagé à Ottawa.

Le Gouvernement canadien estime que les progrès des techniques de déminage ainsi que l'appui à ceux qui ont survécu aux mines terrestres font partie intégrante de la question des mines terrestres. Nous nous félicitons de la décision du Gouvernement japonais d'axer une partie de sa conférence sur les besoins des victimes des mines terrestres ou, comme nous préférons les appeler, des survivants. Nombre de ces derniers ont la possibilité d'être à nouveau des membres productifs de leurs sociétés. Mais ils ont besoin de notre aide, et beaucoup pourrait être fait grâce à quoi leur vie serait différente. Cela ne nécessiterait pas forcément d'énormes ressources. Bien que le Comité international de la Croix-Rouge et certaines organisations non gouvernementales aient été actifs en la matière, cet aspect du problème des mines terrestres commence tout juste à recevoir l'attention qu'il mérite de la part des États Membres. Nous notons avec plaisir que le rapport du Secrétaire général parle de la situation des survivants des mines terrestres à chaque examen des programmes de pays. Nous encourageons le Département des affaires humanitaires à agir en tant que catalyseur au sein du système des Nations Unies et de veiller à ce que des mesures énergiques soient prises pour répondre aux besoins des survivants des mines terrestres.

Dans le sillage de la Conférence d'Ottawa et pour compléter celles qui se tiendront en Allemagne, au Japon et en Belgique, le Gouvernement canadien organisera le mois prochain une réunion sur son territoire. Notre objectif est de rassembler les Canadiens pour voir comment nous pouvons renforcer les capacités du Canada en matière de détection

des mines et de techniques de déminage et aider les survivants des mines.

Le Canada continuera de demander instamment à la communauté internationale de mettre au point des techniques de déminage à but humanitaire plus efficaces et plus abordables et de reconnaître les besoins de ceux qui ont survécu aux mines terrestres.

Ma délégation est heureuse d'ajouter le nom du Canada à la liste des auteurs du projet de résolution sur l'assistance au déminage qui sera présenté à l'Assemblée générale.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : L'opinion mondiale a considérablement évolué ces dernières années à propos de la question des mines terrestres. Depuis qu'en 1993 la question a été discutée pour la première fois avec sérieux par l'Assemblée, les efforts internationaux pour éliminer les mines terrestres n'ont cessé de se multiplier suite à une série de rencontres internationales fructueuses comme la Réunion internationale sur le déminage, tenue à Genève en été 95, la Conférence internationale sur les techniques de déminage, réunie à Copenhague en juillet 1996 sous les auspices du Gouvernement du Danemark, et plus récemment, la Conférence d'Ottawa, tenue à l'initiative du Gouvernement du Canada dans le cadre des efforts internationaux pour obtenir l'interdiction complète des mines terrestres antipersonnel. Au cours de la même période, des efforts intenses ont aussi été faits pour déminer de nombreuses parties du monde, les Nations Unies et les autres organisations humanitaires et non gouvernementales participant à des activités de déminage en Afghanistan, en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge et au Mozambique.

Il est encourageant de voir que la communauté internationale a ainsi amorcé une première étape importante vers l'élimination éventuelle de toutes les mines terrestres antipersonnel. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer les sincères remerciements de ma délégation au Secrétaire général et aux autres membres du Secrétariat des Nations Unies, notamment au Département des affaires humanitaires, ainsi qu'aux pays qui ont accueilli les rencontres internationales que j'ai mentionnées, pour leur esprit d'initiative et leurs efforts pour avancer dans ce domaine. Grâce à leur dévouement, la situation prend maintenant une tournure encourageante. Il convient aussi de mentionner l'apport des autres institutions internationales et organisations non gouvernementales dans le domaine humanitaire ainsi que des spécialistes et du personnel du déminage qui mènent

chaque jour leurs activités sur le terrain, souvent dans des conditions extrêmement difficiles, voire au péril de leur vie.

Selon les estimations des Nations Unies, en dépit de ces efforts, il y a encore au total 110 millions de mines terrestres disséminées dans quelque 70 pays à travers le monde. Dans ces pays, les mines représentent un très grave danger pour les enfants qui jouent innocemment dehors et pour les agriculteurs qui peinent dans les champs. Non seulement les mines font des milliers de morts et de blessés chaque année parmi les civils innocents, mais encore sont-elles un gros obstacle aux efforts nationaux de reconstruction et de relèvement après les conflits.

Ce qui plus inquiétant encore, c'est que le nombre des mines non explosées ne fait qu'augmenter car on pose de nouvelles mines en bien plus grand nombre qu'on en enlève grâce aux efforts des Nations Unies et des autres organisations. Même à supposer qu'aucune nouvelle mine ne serait posée, ne serait-ce que pour enlever toutes les mines actuellement enfouies, il en coûterait aujourd'hui entre 50 et 100 milliards de dollars. C'est une somme absolument stupéfiante. Qui plus est, au rythme actuel de 100 000 mines terrestres neutralisées chaque année, il faudrait des décennies pour les enlever toutes. Ces chiffres montrent combien il est urgent que la communauté internationale redouble d'efforts dans ce domaine et qu'elle avance à pas de géant si elle veut arriver à se débarrasser un jour de toutes les mines terrestres antipersonnel.

Comme le Japon l'a déjà dit à maintes reprises par le passé, il faut agir sur deux fronts si nous voulons vraiment atteindre notre objectif. D'une part, nous devons nous attaquer aux causes profondes du problème en encourageant les efforts internationaux en vue d'une interdiction mondiale des mines terrestres antipersonnel. D'autre part, nous devons aussi régler le problème de l'aide humanitaire pour le déminage par le biais d'efforts internationaux comme la promotion accrue des activités de déminage et la fourniture d'une aide aux victimes des mines terrestres, de façon coordonnée.

En ce qui concerne le premier aspect de nos efforts, on a énormément progressé ces derniers mois. L'accord s'est fait en mai dernier à la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Suite à cet accord, la Conférence d'Ottawa a été organisée pour promouvoir les efforts internationaux en ce sens; ce fut un extraordinaire succès. La Première Commission a adopté

cette année un projet de résolution priant instamment les États de s'employer à conclure un accord international ayant force de loi interdisant les mines terrestres antipersonnel, et de mener à bien dès que possible les négociations. Comme le Premier Ministre Ryutaro Hashimoto s'y est engagé au Sommet du G-7 à Lyon, en juin dernier, le Japon continuera pour sa part d'appuyer les efforts internationaux en vue d'une interdiction mondiale.

Pour ce qui est de l'aspect humanitaire du problème, le Japon estime que les efforts internationaux accrus devraient porter en particulier sur les trois domaines suivants : premièrement, la coopération, essentiellement par le biais des Nations Unies et de ses organismes affiliés en matière de déminage; deuxièmement, la coopération pour mettre au point de nouvelles techniques de détection et d'enlèvement des mines terrestres; et, enfin, la coopération pour l'assistance aux victimes des mines terrestres.

Dans le cadre de ses efforts pour contribuer à la coopération internationale dans ces activités humanitaires, le Japon a l'intention d'organiser à Tokyo, en mars de l'année prochaine, une conférence sur les mines terrestres antipersonnel. À la différence de la Conférence d'Ottawa, où l'attention a été centrée sur la question de la prolifération des mines terrestres, la Conférence de Tokyo traitera des aspects humanitaires du problème, et notamment des trois domaines de coopération internationale que je viens d'évoquer. J'aimerais saisir cette occasion pour indiquer brièvement quels objectifs recherche le Japon en organisant la Conférence de Tokyo.

Dans le domaine des activités de déminage, qui est le premier que j'aie mentionné, l'appui international pour le travail des Nations Unies dans ce domaine s'est énormément renforcé depuis la création du Fonds d'affection spéciale volontaire pour l'assistance au déminage en novembre 1994 et depuis la Réunion sur le déminage, à Genève en été 95. Toutefois, comme je l'ai dit précédemment, le nombre des mines terrestres disséminées de par le monde n'a cessé d'augmenter du fait des tentatives d'en poser de nouvelles, à un rythme qui surpasse les efforts pour enlever les mines existantes, qui sont maintenant au nombre de 110 millions. Il importe donc, de toute urgence, de redoubler d'efforts dans nos activités de déminage. Bien que chaque pays donateur doive continuer d'accroître son aide financière et autre, il faut qu'en réponse à l'aide internationale les pays infestés de mines terrestres intègrent les activités de déminage dans leurs programmes nationaux de relèvement et de reconstruction, notamment en développant leur propre capacité de déminage. Grâce aux efforts concertés des pays infestés de mines et de la communauté

internationale, nous devrions mettre en place un cadre de partenariat pour le déminage afin que l'assistance internationale puisse être utilisée avec plus d'efficacité et de cohérence. Nous espérons que les discussions qui auront lieu dans le cadre de la Conférence de Tokyo permettront d'élaborer des directives pour ce partenariat.

Pour ce qui est du second thème de la Conférence de Tokyo, à savoir la mise au point de nouvelles techniques de détection et d'enlèvement des mines, il est clair que pour faire face à la terrible situation actuelle, des efforts pour mobiliser l'assistance internationale sont nécessaires de toute urgence afin de développer de nouvelles techniques propres à nous permettre de procéder à la détection et à l'enlèvement des mines de façon efficace, économique et sûre. À moins que nous réussissions à mettre au point ces techniques novatrices, nos activités de déminage risquent d'être dépassées par le rythme auquel de nouvelles mines sont posées, qui est plus grand que celui de nos efforts pour les enlever.

Lors de la série de réunions qui a eu lieu ces derniers mois, notamment la Conférence de Copenhague, en juin dernier, le débat a porté sur les aspects technologiques de cette question. Nous espérons, d'autre part, qu'à la Conférence de Tokyo, il sera davantage orienté vers les aspects politiques de la question, en se concentrant surtout sur la façon dont la communauté internationale dans son ensemble, tout en faisant le bilan des résultats valables de ces réunions, pourra promouvoir les efforts de recherche et de développement, et sur la manière dont nous pourrions utiliser au mieux les résultats de ces innovations technologiques dans nos activités humanitaires.

La dernière question, et non la moindre, qui sera discutée à Tokyo, est la question de l'assistance aux victimes des mines et à ceux que le représentant du Canada a appelés «les survivants des mines terrestres». Il s'agit d'une question qui n'a été abordée de front à aucune des réunions précédentes consacrées aux mines terrestres. Étant donné que l'on compte chaque année environ 25 000 victimes des mines et qu'il s'agit souvent de femmes et d'enfants innocents, le problème de l'assistance apportée à ces victimes au plan médical et pour leur insertion est une tâche pressante à laquelle la communauté internationale doit faire face. Nous espérons que la Conférence de Tokyo sera en mesure d'aborder cette question, premièrement, en vue de créer un nouveau cadre de coopération pour l'assistance internationale aux victimes de ces mines et, deuxièmement, en vue d'attirer l'attention de la communauté internationale en lançant un nouvel appel en faveur de cette aide dont la nécessité se fait cruellement sentir.

Il est encourageant de constater que la question des mines terrestres attire beaucoup plus l'attention internationale aujourd'hui. En outre, on espère de plus en plus que les efforts en cours pour faire face au problème donneront des résultats tangibles. Il importe donc de tirer profit de cette tendance favorable dans l'opinion publique internationale en agissant avec vigueur pour résoudre ce problème d'importance vitale. À cette fin, le Gouvernement japonais est prêt à intensifier ses efforts en collaboration avec d'autres pays travaillant dans le même esprit. L'initiative de la Conférence de Tokyo est une de ces modestes tentatives. J'espère sincèrement que grâce à la coopération des pays qui partagent ces vues et à celle du Secrétariat de l'ONU, cette conférence produira des résultats tangibles et contribuera ainsi à notre objectif commun qui est de créer un monde exempt de mines terrestres antipersonnel. Ces engins sont un fléau dont nous devons nous débarrasser au nom de l'humanité. À cette fin, la communauté internationale doit renouveler son engagement afin que le monde soit un endroit plus sûr pour nos enfants et pour les enfants de nos enfants.

M. Robinson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : L'ONU connaît trop bien les chiffres relatifs à la crise mondiale que constituent les mines terrestres antipersonnel — environ 110 millions de mines terrestres disséminées de par le monde et 25 000 personnes, surtout des civils, tuées ou mutilées chaque année. Ces armes de mort secrètes empêchent les populations de passer de la guerre et des conflits internes à une paix et une sécurité durables. Les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ne peuvent pas rentrer chez eux, des élections ne peuvent pas être organisées en toute sécurité, l'agriculture et les activités économiques ne peuvent pas reprendre et les crises provoquées par la guerre ou les conflits se perpétuent.

C'est pour ces raisons que, dans son allocution devant cette Assemblée au mois de septembre, le Président Clinton a demandé la négociation rapide d'une interdiction mondiale des mines terrestres antipersonnel.

Les États-Unis sont décidés à mettre fin à cette crise. En attendant la conclusion d'une interdiction mondiale, ils ont déjà pris des mesures unilatérales. Nous avons mis fin à l'exportation de mines terrestres antipersonnel et mené des efforts afin de faire cesser le commerce de ces instruments inhumains. À ce jour, plus de 35 pays se sont déjà joints à nos efforts. Nous avons accru les activités de recherche dans le domaine des nouvelles techniques de détection et de neutralisation des mines, et nous avons demandé à la communauté internationale d'appuyer tous les efforts de

déminage. Nous avons intensifié nos propres programmes de déminage.

Au début de cette semaine à Washington, à une Conférence sur les techniques novatrices de neutralisation et de destruction des mines terrestres, on a déclaré qu'au rythme actuel de déminage, il faudrait compter des décennies pour détruire les mines qui sont déjà enfouies dans le sol. Pourtant, nous ne devons pas nous laisser intimider par l'ampleur du problème. La Charte des Nations Unies nous engage à :

«préserver les générations futures du fléau de la guerre».

Depuis 1993, le Gouvernement des États-Unis travaille en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les institutions de l'ONU et de nombreux pays confrontés à des problèmes sérieux de mines terrestres. Nous avons consacré plus de 92 millions de dollars aux activités de sensibilisation au danger des mines et aux programmes de formation au déminage dans 14 pays, en créant des centres nationaux de déminage afin de mettre en place des programmes durables et d'utiliser aussi efficacement que possible les ressources disponibles. Nous avons consacré 13,5 millions de dollars supplémentaires aux activités de recherche-développement sur la détection des mines et les techniques de déminage. Rien qu'en 1997, nous consacrerons 47 millions de dollars supplémentaires au déminage à caractère humanitaire, dont 14 millions seront destinés à la recherche et développement.

Qu'il me soit à présent permis de présenter rapidement notre tout nouveau programme de déminage, celui réalisé en Bosnie-Herzégovine. Afin d'appuyer la pleine mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton, nous avons entrepris un effort au niveau international en vue de commencer à neutraliser les millions de mines terrestres disséminées en Bosnie-Herzégovine. En juin dernier, le Président Clinton a annoncé une nouvelle initiative de l'ordre de 15 millions de dollars pour mettre en place une capacité nationale de déminage afin de donner aux Bosniaques les compétences et le matériel nécessaires pour localiser eux-mêmes les mines et les détruire.

Le Centre d'action antimines de la Bosnie-Herzégovine fonctionne maintenant dans le cadre d'un mandat de l'ONU et coordonne toutes les activités relatives à la sensibilisation aux dangers des mines, à la collecte de données et au déminage par l'intermédiaire de trois bureaux régionaux, un dans chaque région ethnique du pays. Il deviendra ultérieurement une entité du Gouvernement bosniaque. Pour mettre

en place ce programme de déminage durable, les États-Unis se sont joints à l'ONU, à la Banque mondiale, à l'Union européenne, à la Force de mise en oeuvre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à d'autres nations.

Une équipe des forces spéciales des États-Unis a récemment achevé la formation de 175 démineurs bosniaques représentant les trois communautés ethniques. Le 7 novembre, ces derniers ont, à leur tour, amorcé des opérations de déminage sur le terrain. Nous espérons que la communauté internationale donnera suite à cette première étape en fournissant davantage de fonds, de personnel et de matériel afin que le Centre d'action antimines de la Force de protection des Nations Unies puisse intensifier ses activités dans tout le pays.

Outre nos programmes de pays et nos efforts de recherche, notre pays est en train de mettre en place des centres de déminage à caractère humanitaire qui serviront de centres de documentation pour toutes les informations disponibles sur le déminage et fourniront un point d'accès unique à toutes les informations, à la formation, à la recherche et aux analyses déjà existantes, afin d'appuyer notre programme mondial de déminage à caractère humanitaire.

Au cours des trois dernières années, les États-Unis ont présenté à l'Assemblée générale un projet de résolution demandant un moratoire sur les exportations de mines terrestres antipersonnel et leur élimination totale. Cette année, dans le cadre des priorités de maîtrise des armements du Président Clinton, nous avons présenté le projet de résolution relatif à l'interdiction des mines demandant aux États de

«s'employer à conclure un accord international efficace ayant force de loi interdisant l'emploi, le stockage, la fabrication et le transfert de mines terrestres antipersonnel, afin que les négociations y relatives soient menées à bien dès que possible.»
(A/C.1/51/L.46, par. 1)

Je suis heureux d'annoncer que la Première Commission a adopté récemment cette résolution à la majorité écrasante de 141 voix pour, avec 2 abstentions et pas une seule voix contre. Il est clair que la communauté internationale souhaite que l'on agisse dès maintenant.

Un élan international de plus en plus évident en faveur du déminage s'est en effet dessiné, comme l'ont démontré les récentes conférences tenues au Danemark et au Canada et celles prévues au Japon et en Belgique en 1997.

À cette même tribune, le Président Clinton a dit que nos enfants méritaient de se promener sur cette terre en toute sécurité. La sensibilisation aux dangers des mines, surtout à l'intention des enfants, sera nécessaire pendant encore longtemps dans bien des pays. À cet égard, nous avons pris note de l'annonce récente des Nations Unies selon laquelle, à Kaboul, la *choura* a ordonné de mettre fin à la formation et à la sensibilisation des femmes afghanes aux dangers des mines terrestres. Cette décision aura des conséquences importantes sur la sécurité des femmes et des enfants et devrait être rapportée immédiatement.

S'agissant des enfants, je voudrais également saisir cette occasion pour dire que nous nous réjouissons de l'action commune entreprise par l'industrie récréative des États-Unis — Warner Bros et DC Comics — et le Département de la Défense des États-Unis pour réaliser une bande dessinée de *Superman* en trois langues, en tant qu'outil destiné à sensibiliser les enfants de Bosnie-Herzégovine aux dangers des mines.

Enfin, nous sommes heureux de figurer parmi les premiers auteurs du projet de résolution sur l'assistance au déminage dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ce projet de résolution est un complément à nos propres initiatives et à celles d'autres pays et démontre la sensibilisation croissante aux conséquences humanitaires du fléau que représentent ces mines à l'échelle mondiale. Nous félicitons les Nations Unies et les pays du monde entier de l'action qu'ils ont entreprise. Continuons d'oeuvrer ensemble afin de rétablir la santé et le bien-être des communautés ravagées par la guerre et des pays du globe et d'épargner aux générations futures cet héritage mortel. Permettons à tous les enfants et petits-enfants de se promener sur la terre dans la paix et la sécurité.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : L'importance que les Nations Unies attachent au problème des mines en démontre la gravité. Les mines terrestres menacent la santé des êtres humains et leur vie même. Elles constituent en outre une grave menace pour les terres et leurs habitants.

Il est important d'indiquer que les Nations Unies ont pris des mesures en vue d'éliminer ce problème. Une Conférence internationale sur les mines terrestres s'est tenue il y a un an. Afin de concentrer les efforts internationaux dans ce sens, le Secrétaire général des Nations Unies a créé un Fonds d'affectation spéciale volontaire pour l'assistance au déminage. Le présent débat constitue une contribution importante aux Nations Unies et confirme l'intérêt accordé

par la communauté internationale au problème des mines que connaissent de nombreux pays.

Dans son rapport A/51/540, le Secrétaire général a présenté une image globale des activités des Nations Unies en ce qui concerne l'assistance au déminage. Ma délégation se félicite des efforts entrepris, y compris l'assistance aux pays touchés par ce problème. Cependant, nous devons souligner que le rapport ne nous donne pas totalement satisfaction malgré sa vaste portée, car il insiste plus particulièrement sur les activités de déminage dans les pays connaissant des conflits internes. Nous avons déjà signalé cette lacune dans le passé.

Nous estimons que ce rapport serait plus global et plus réaliste s'il attirait également l'attention sur la situation des pays où des mines ont été posées dans le passé et qui continuent à en subir les conséquences. Le rapport aurait pu signaler honnêtement et d'une façon transparente cet aspect du problème des mines terrestres antipersonnel, qui va tout à fait à l'encontre d'un Agenda pour la paix.

La Jamahiriya arabe libyenne subit encore les conséquences des anciennes mines. Cette souffrance a commencé il y a plus de 50 ans. Au cours de la seconde guerre mondiale, de nombreuses mines ont été posées par les belligérants sur le territoire libyen. Cela a été révélé par de nombreuses études qui font état de l'existence de millions de mines. Une étude réalisée par les Nations Unies, figurant dans le document A/38/383, indique qu'au cours de diverses campagnes menées en Afrique du Nord, les Alliés et les Puissances de l'Axe ont posé des millions de mines dans notre territoire. Leur nombre est évalué entre 5 et 19 millions.

Malheureusement les forces alliées et celles de l'Axe ont laissé derrière elles ces restes matériels des guerres, sans fournir de cartes ni de renseignements indiquant l'emplacement des zones minées. Ceci a causé de sérieux dommages aux personnes et à l'économie. Une étude publiée dans le document A/49/357/Add.1 rapporte que les mines terrestres ont provoqué la mort de 5 670 personnes et que 4 935 personnes ont subi un handicap permanent. Ces données concordent tout à fait avec celles contenues dans un autre document (A/38/383), qui rapporte qu'au cours des trois dernières décennies suivant la seconde guerre mondiale, des restes d'explosifs ont tué 4 000 Libyens et en ont blessé des millions, et que la plupart des victimes étaient des enfants.

Les graves conséquences des mines terrestres ne s'arrêtent pas aux pertes en vies humaines. La présence de ces mines a entravé les efforts de construction de routes et de chemins de fer, la mise en oeuvre de programmes de

lutte contre la désertification et le renforcement des activités de bonification des terres, comme les études sur le terrain l'ont confirmé. Un rapport publié par les Nations Unies en 1983 a révélé que 27 % des terres arables du territoire libyen sont couvertes de mines et que le développement de la partie la plus importante du pays, la partie côtière, a été entravé par la présence de mines. En outre, l'existence de mines a empêché l'exploitation des ressources minérales, notamment l'exploitation de certains gisements de fer et de gypse. De même, les activités de prospection pétrolière ont été affectées en raison des dépenses supplémentaires encourues pour débarrasser les champs pétrolifères et les routes qui y mènent des restes matériels des guerres. Une étude réalisée par OXFAM a indiqué que près de 27 % des terres arables en Libye, terres extrêmement limitées, ne peuvent être exploitées en raison des mines.

La Jamahiriya arabe libyenne a essayé de se pencher sur le problème des mines en traçant de nombreux plans, y compris des programmes de sensibilisation aux dangers des mines et des programmes de formation au déminage. Mais le succès de ces plans a été limité. La conclusion que nous avons tirée de notre expérience est qu'il est impossible d'éliminer les mines terrestres à l'aide de nos seules ressources nationales. Les territoires minés sont vastes et les compétences techniques libyennes sont limitées. En outre, il n'existe aucune information sur les types de mines posées ni de cartes indiquant leur emplacement.

Dans ses efforts pour résoudre ces problèmes, la délégation de mon pays se félicite de l'aide fournie par les Nations Unies dans le domaine du déminage. Néanmoins, nous tenons à réaffirmer que toute assistance des Nations Unies dans ce domaine ne devrait pas occulter le fait que les pays qui ont posé des mines sur le territoire d'autres pays sont responsables au premier chef de leur neutralisation et sont tenus de verser une indemnisation pour les pertes qu'ils ont causées. Ce principe a été établi dans de nombreuses instances internationales et régionales, y compris cette Assemblée, qui, dans la résolution 35/71, demande aux États qui ont posé ces mines de fournir immédiatement toute information disponible sur les zones dans lesquelles les mines ont été posées, y compris des cartes indiquant l'emplacement de ces zones, ainsi que des renseignements sur les types de mines en cause, et d'aider au déminage des zones affectées.

L'Assemblée générale a également appuyé les revendications des États affectés par l'implantation de mines sur leurs territoires qui demandent aux États responsables qui ont posé ces mines une indemnisation pour les pertes subies. Dans la résolution 36/188, l'Assemblée générale

réaffirme son appui à la revendication des États affectés par l'implantation des mines et par la présence d'autres restes matériels des guerres sur leurs territoires, qui demandent aux États responsables une indemnisation pour les pertes subies. Dans les résolutions 37/215, 38/162 et 39/167, l'Assemblée a confirmé que la responsabilité de l'enlèvement des restes matériels des guerres, y compris des mines, devrait incomber aux pays qui les ont implantées, et que ces pays devraient fournir toute information disponible et l'assistance technique nécessaire au déminage, et une indemnisation pour les pertes qu'ils ont causées, en plus des dépenses encourues pour leur enlèvement et leur destruction.

Nous attachons une grande importance à la mise en oeuvre des décisions de la communauté internationale relatives aux restes matériels des guerres. Nous, les Libyens, ne nions pas le fait que certains pays responsables de l'implantation de mines sur notre territoire nous ont fourni des informations. Cependant, ces informations sont insuffisantes car les mines terrestres posées sur le territoire libyen ne peuvent pas être éliminées avec la seule aide de quelques cartes qui nous ont été fournies par les Gouvernements italien et allemand. C'est pourquoi mon pays réitère son appel à ces deux pays, et aux autres pays responsables de l'implantation de ces mines, afin qu'ils nous indiquent les types de mines, l'étendue des champs de mines et la manière dont les mines ont été posées, et qu'ils nous fournissent les compétences techniques requises pour les détecter et les enlever. La Libye n'a rien à voir avec les circonstances qui ont conduit à l'éclatement de la Seconde guerre mondiale et, donc, ne devrait pas continuer à souffrir de ses conséquences et de ses tragédies.

Les pays qui ont mené cette guerre et qui l'ont étendue à notre pays sont responsables des problèmes causés à notre pays par ces mines depuis cinq décennies. Ces pays doivent assumer la responsabilité de leurs actes. Mon pays se félicite de l'intention récemment exprimée par les Gouvernements allemand et italien de coopérer avec nous à la détection et à l'enlèvement des mines. Nous attendons l'exécution des déclarations des deux Gouvernements. Nous espérons que leur nouveau comportement permettra la pleine application des résolutions de l'Assemblée générale relative aux restes matériels des guerres et facilitera l'assistance dans l'enlèvement de ces restes matériels des guerres et le versement d'une indemnisation appropriée pour les pertes subies. Toute tentative de se soustraire à ces obligations ne dispensera pas ces pays de leur responsabilité, indépendamment du passage du temps. Ils auront même à assumer d'autres responsabilités qui resteront valides tant que les «graines de la mort» semées par leurs armées sur

notre territoire, explosant de temps à autre, blessant de nombreux innocents parmi nous, seront présentes.

Au début de cette intervention, nous avons exprimé notre satisfaction devant les efforts déployés par les Nations Unies dans le domaine du déminage. Il est de bon augure que la coopération internationale dans ce domaine ait pris forme à la Conférence mondiale sur l'assistance au déminage et ait été renforcée à la Conférence internationale sur les techniques du déminage, qui s'est tenue au mois de juillet de cette année. La discussion en cours s'inscrit dans le cadre de l'intérêt que manifeste la communauté internationale pour la crise. La délégation de mon pays apprécie tous ces efforts. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que la campagne internationale s'est jusqu'ici concentrée sur les problèmes liés aux mines actuelles. Cette tendance n'est pas la bonne. Il faudrait que ces efforts englobent les anciennes mines, car récentes ou anciennes, les mines restent des mines, indépendamment de l'époque où elles ont été posées. Les unes et les autres mettent la vie des hommes en danger et détruisent leurs propriétés. Tout comme les mines récentes, les anciennes mines entravent le développement de la mise en valeur des terres et limitent l'activité économique.

Dans l'ensemble, la présence de mines, tant anciennes que nouvelles, constitue une entrave à la réalisation du développement et une source de tragédies humaines quotidiennes et de pertes matérielles élevées. Ce phénomène constitue un véritable défi auquel la communauté internationale doit faire face avec le plus grand sérieux. Sinon, le problème des mines terrestres ne sera jamais résolu et les images terrifiantes continueront de hanter notre imagination et celle des générations à venir.

M. Gorelik (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Ces derniers temps, la communauté internationale a prêté une attention croissante à l'ensemble des problèmes relatifs au déminage, qui entravent le relèvement socio-économique des pays touchés par des conflits et les efforts visant à résoudre les problèmes humanitaires urgents dans ce domaine.

Les statistiques sombres portant sur les mines terrestres en disent suffisamment long. Selon des évaluations récentes, il y aurait plus de 100 millions de mines enfouies dans le sol de plus de 70 pays dans le monde. Ces engins continuent d'ôter la vie à des milliers de personnes — essentiellement des citoyens paisibles — même après qu'un conflit a été plus ou moins stabilisé. À cet égard, les pays les plus touchés sont l'Afghanistan, l'Angola, le Cambodge, le Mozambique, le Rwanda, la Somalie et l'ex-Yougoslavie.

Les mines terrestres sont abondamment utilisées dans le conflit qui se déroule en Abkhazie, Géorgie.

Pour la Fédération de Russie, les problèmes posés par la menace des mines et le déminage sont des sujets douloureux car la Russie est l'un des États les plus frappés. Chaque année, plus de 100 000 engins explosifs sont détectés et détruits sur le territoire de la Russie et les dépenses directement associées à ces opérations s'élèvent à plus de 25 millions de dollars par an. Malgré ces efforts, des milliers de nos citoyens sont victimes en temps de paix des mines «héritées» de la seconde guerre mondiale.

L'une des tâches majeures de l'ONU consiste à élargir ses capacités pour vaincre la menace que posent les mines dans des zones de conflits régionaux. Le déminage devient une partie de plus en plus importante et indissociable des opérations de maintien de la paix. Lorsque cela est nécessaire, il devrait être — et il est — inclus dans les mandats des missions pertinentes des Nations Unies; par contre, il faudrait concevoir un mécanisme permettant d'assurer l'utilisation des capacités pertinentes des arrangements régionaux et des organisations non gouvernementales à cet égard.

Une coordination améliorée entre les différentes institutions spécialisées de l'ONU dans la mise en oeuvre des programmes de déminage, à la fois au cours des opérations de maintien de la paix de l'ONU et au cours de la période de consolidation de la paix après les conflits, devient de plus en plus importante. C'est dans cette optique que nous jugeons souhaitable une coopération étroite entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires humanitaires. Nous rappelons que le Conseil de sécurité, dans la déclaration présidentielle du 30 août 1996, a approuvé une meilleure coordination des activités de ces deux départements et une délimitation claire des responsabilités qui leur incombent, ainsi qu'aux autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, de façon à éviter les efforts faisant double emploi et de garantir une approche cohérente et intégrée.

Le problème des mines terrestres est particulièrement grave dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les forces de l'ONU sont souvent déployées dans des régions où les mines posent une menace grave et persistante, ce qui met au défi la capacité de l'Organisation d'exécuter de façon efficace ses fonctions de maintien de la paix. À cet égard, nous réaffirmons que la principale responsabilité du déminage dans le contexte des opérations de maintien de la paix de l'ONU incombe aux parties qui ont posé des mines.

De même, la menace posée par les mines ne permettra pas aux missions humanitaires de réaliser les activités opérationnelles à l'échelle nécessaire, ce qui est particulièrement pénible pour des organisations et des institutions spécialisées telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres.

Nous espérons que le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour l'assistance au déminage du Secrétaire général sera doté de ressources plus importantes et de la capacité de jouer un rôle plus actif dans le financement des programmes pertinents.

D'une manière générale, toutes les conditions préalables sont déjà réunies pour permettre à l'ONU de jouer un rôle de chef de file dans la fourniture d'assistance technique et la mise en place de capacités nationales de déminage. Selon nous, la réalisation de cet objectif dépend d'une coopération effective entre l'ONU, les organisations régionales et les États intéressés.

Nous notons également avec satisfaction la mise au point par l'ONU de normes de procédure pour les opérations de déminage. Nous jugeons important que la base de données de l'ONU sur les mines terrestres soit remise à jour et complétée par des données statistiques détaillées sur tous les aspects des problèmes liés aux mines.

En Fédération de Russie, les travaux relatifs à un programme fédéral spécial de déminage, basé sur les programmes pertinents de différentes régions, sont entrés dans leur phase finale. Pour nous, les questions relatives à la coopération avec l'ONU, l'échange d'expériences et l'assistance technique revêtent un intérêt pratique et concret. Il faut ajouter que des missions complexes et coûteuses de déminage sont effectuées sur le terrain et les installations au cours des opérations de maintien de la paix dans les territoires des États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI). Dans la seule région du conflit abkhaze, les soldats de la paix de la CEI ont désamorcé plus de 21 000 engins explosifs.

L'augmentation du nombre d'incidents causés par les mines terrestres dans la zone du conflit abkhaze depuis le début de mars a affecté les conditions de sûreté et de sécurité de la population locale, des réfugiés et des personnes déplacées, de même que celles des soldats de la paix de la CEI et du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie. Nos suggestions en ce qui

concerne ce problème sont actuellement examinées par le Secrétariat.

Aujourd'hui, une base juridique d'une coopération internationale en matière de déminage a commencé à se profiler. Un pas important dans cette direction a été l'adoption par consensus, à Genève, par la Russie et les autres participants à la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, d'un Protocole II amendé sur les mines terrestres.

La Fédération de Russie est favorable à une approche progressive de l'objectif qui consiste à interdire l'emploi, le stockage, la fabrication et le transfert des mines antipersonnel. À la base du Protocole amendé sur les mines, il y avait un équilibre d'intérêts soigneusement orchestré entre tous les participants à la Conférence qui a tenu compte de la situation existante, des capacités réelles des pays et de leurs intérêts en matière de légitime défense et de sécurité.

Nous sommes fermement convaincus que la tâche principale maintenant est d'appliquer le Protocole, de renforcer son autorité et de le rendre aussi universel que possible. Cela nous permettra en toute confiance et d'une manière prévisible de progresser régulièrement et de déployer graduellement des efforts en vue de mettre en place une série de restrictions plus strictes. Toute tentative de parvenir à une interdiction claire des mines ou d'échanger des vues sur des négociations qui n'ont pas encore commencé ne fait que compliquer cette question déjà complexe.

La Russie, s'appuyant sur son expérience et ses compétences, est prête à participer à l'assistance au déminage fournie aux pays qui en ont besoin sur une base bilatérale ou multilatérale, et ce bien que la Russie elle-même ait besoin d'un appui financier pour ses propres programmes de déminage. Une solide capacité scientifique, technique et industrielle acquise dans le domaine de la mise au point d'équipements de détection de mines et de déminage nous permet de participer à des programmes internationaux prometteurs dans ce domaine. Nous sommes disposés à mettre cette capacité au service de la coopération internationale.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*interprétation de l'anglais*) : « Bien sûr, j'ai très peur, mais que pouvons-nous faire? Nous devons cultiver la terre pour survivre », dit une mère lao qui a été blessée à la tête par un shrapnel provenant d'une bombette.

«Personne à l'école ne m'a dit que cela pouvait être dangereux», dit un adolescent, assis sur un lit d'hôpital métallique, en regardant ses blessures à l'épaule et la jambe gravement brûlée par une bombe au phosphore.

«Il y en a tant, il y en a partout. Il sera très difficile de dire un jour que le Laos est déminé, mais nous voulons minimiser les risques», a dit un conseiller du Programme des Nations Unies pour le développement sur le terrain.

«Nous avons passé six mois dans une école qui avait une superficie d'environ un tiers d'hectare, et où il y avait 700 mines non explosées», a dit un expert étranger du Programme national intégré d'élimination des engins non explosés.

Tels sont les sentiments des personnes sur le terrain, au niveau local au Laos, qui peuvent peut-être donner une idée de la situation sur place et de la difficulté qu'il y aura à surmonter le problème des engins non explosés dans notre pays. Nous demandons instamment à toute la communauté mondiale d'examiner sérieusement le problème et de nous aider à le résoudre de la manière la plus efficace possible.

Entre 1964 et 1973, pendant la guerre, la République démocratique populaire lao a connu de violents combats au sol et des bombardements aériens qui figurent parmi les plus intenses de l'histoire du monde. Les combats au sol ont laissé une quantité effrayante d'engins non explosés, tels que des obus de mortier, des munitions, des mines terrestres etc. Les bombardements aériens — 2 millions de tonnes de bombes pour une population de 4,5 millions d'habitants — consistaient en bombes-grappes antipersonnel remplies de bombettes qui explosaient au point d'impact ou peu après.

En raison du manque de données, les bombettes peuvent être partout — dans les champs, sur les collines, dans les villages, le long des routes et au coeur des villes. L'on estime que la contamination par engins non explosés affecte encore près de 50 % du territoire total du Laos et 12 des 16 provinces, à savoir Attopeu, Bolikhamsay, Champasak, Houaphan, Khammouane, Luang Prabang, Oudomsay, Saravane, Savannakhet, Sekong, Vientiane et Xiang Khouang.

Aujourd'hui, plus de 20 ans après la fin de la guerre, nous n'avons toujours pas de programme national systématique de destruction d'engins non explosés ou de sensibilisation aux dangers des mines. Des interventions et un certain nombre de petits projets ont, toutefois, été lancés dans des régions spécifiques pour tenter de résoudre le problème.

En 1975, après la guerre, l'ex-Union soviétique nous avait fourni des équipements ainsi qu'une aide et une formation techniques pour contribuer à la destruction d'engins non explosés. Au début de 1984, l'American Friends Service Committee et le Mennonite Central Committee, deux organisations non gouvernementales américaines, ont fourni des milliers de pelles aux agriculteurs des provinces de Xiang Khouang et de Houaphan, en tant que moyen plus sûr que les binettes traditionnelles utilisées pour labourer manuellement les zones infestées d'engins. Écoles sans frontières et World Vision International ont produit du matériel éducatif sur les risques de ces engins et l'ont distribué dans les zones touchées. Sur le plan commercial, de nombreuses entreprises ont déminé près de 200 hectares de terres pour appuyer des projets d'irrigation, de construction de routes et d'exploitation minière, financés soit par des donateurs soit par des investisseurs privés.

L'armée américaine a déminé certaines régions infestées d'engins non explosés pour assurer la sûreté des équipes communes américaines et lao menant des enquêtes sur le terrain sur le personnel américain «porté disparu» au Laos. Dans le cadre d'un projet de développement rural et de lutte contre les drogues, organisé sous l'égide des États-Unis, dans la province de Houaphan, ces derniers ont également entrepris un certain nombre d'activités de déminage.

De 1994 à début de 1996, le Mines Advisory Group, ONG britannique, et le Mennonite Central Committee, ONG américaine, ont lancé un projet d'élimination des engins non explosés dans la province de Xiang Khouang. Le projet a été en mesure de former 40 démineurs lao et a mis au point un volet sensibilisation communautaire pour réduire le nombre d'accidents liés à ces engins à Xiang Khouang.

Le 1er août 1995, conscient des séquelles tragiques de la guerre, qui se manifestent en particulier sous la forme de mines terrestres et autres engins non explosés, le Gouvernement lao, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a établi un fonds d'affectation spéciale pour l'élimination des engins non explosés. Un programme national a été lancé, dont l'objectif est de réduire le nombre de victimes civiles et d'accroître la surface de terres utilisables pour la production alimentaire et d'autres activités de développement. Nous avons, en effet, l'intention de mettre en place un programme à long terme, durable et encadré par l'État, qui comprend l'élimination des engins non explosés, la sensibilisation des communautés, les enquêtes et d'autres activités connexes.

En mai 1996, sous l'égide du PNUD, des journalistes étrangers d'Europe, d'Asie et des États-Unis ont visité le Laos, afin de constater les problèmes causés par les engins non explosés et de connaître les stratégies adoptées par le Gouvernement pour y faire face. En juillet dernier, à la suite de sa visite, CNN a préparé un programme de 30 minutes qu'il a diffusé partout dans le monde. Pour le même objectif, celui de mieux faire connaître les actions entreprises, le Département de l'information des Nations Unies a réalisé une brève vidéo. Nous leur sommes reconnaissants et nous les remercions très sincèrement de nous aider à mobiliser les ressources financières nécessaires au Fonds d'affectation spéciale.

Si la collecte de fonds pour 1996 semble tout à fait satisfaisante pour la première année du programme — avec le PNUD et l'UNICEF, l'Australie, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et des donateurs privés qui ont apporté des contributions —, l'effort porte maintenant sur les fonds à trouver pour le moyen terme. Il serait très utile pour nos autorités concernées chargées d'élaborer un programme durable à long terme que les annonces de contributions puissent être faites à l'avance et de façon pluriannuelle. À cet égard, le PNUD et de nombreux pays amis comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les États-Unis et l'Allemagne ont déjà promis de financer les activités futures du programme, jusqu'en 1998-1999.

Je voudrais saisir cette occasion, au nom du Gouvernement et du peuple lao, pour exprimer nos sincères remerciements à tous les pays donateurs et à toutes les organisations donatrices pour leur contribution financière importante au Fonds d'affectation spéciale. Nous espérons que d'autres pays amis pourront également apporter une contribution au Fonds.

Notre programme national est ambitieux. L'appliquer est une tâche considérable. Nous pensons néanmoins qu'avec l'appui et la coopération de la communauté internationale, ce programme pourra se concrétiser.

Mme Fritsche (Liechtenstein) (*interprétation de l'anglais*) : Les chiffres avancés pour décrire l'envergure et la gravité des crises humanitaires causées par la prolifération des mines terrestres dans le monde varient d'une estimation à l'autre. Toutefois, les faits suggérés par les chiffres restent les mêmes. Les répercussions sociales, économiques et écologiques sont considérables. En ce qui concerne la dimension humanitaire, nous sommes enclins à penser que l'atrocité indiscutable des rapports faisant état d'enfants tués ou mutilés par des mines terrestres antiper-

sonnel «oubliées» devrait être suffisante pour faire comprendre à tous la nécessité urgente d'interdire immédiatement ces armes qui tuent et mutilent sans discrimination. Et pourtant, ces mines continuent d'être fabriquées, exportées et utilisées.

Lors de la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, qui s'est tenue à Genève en avril et mai de cette année, le Liechtenstein, désireux de participer au renforcement de la campagne et de contribuer à la création de l'environnement politique nécessaire à la réalisation d'une interdiction totale, s'est associé officiellement aux pays ayant exprimé leur appui à une interdiction globale des mines terrestres antipersonnel. Étant donné les souffrances humaines provoquées chaque jour par les mines terrestres, le Gouvernement du Liechtenstein considère comme de la plus haute importance de maintenir l'élan en faveur d'une interdiction globale et de le concrétiser, aussitôt que possible, par la conclusion d'un accord international juridiquement contraignant interdisant les mines terrestres antipersonnel. Ma délégation se réjouit donc sincèrement des résultats de la Conférence stratégique internationale qui s'est tenue à Ottawa, ainsi que de l'offre faite par le Gouvernement belge d'accueillir une conférence de suivi à Bruxelles, en juin de l'année prochaine.

Libérer le monde du fléau des mines terrestres antipersonnel est une entreprise qui revêt de multiple aspects. Même si la pose continuelle de mines terrestres était arrêtée immédiatement, hypothèse malheureusement éloignée de la réalité, le nombre total de mines terrestres déjà disséminées de par le monde montre clairement qu'il faudrait quand même intensifier les efforts internationaux en matière de déminage. Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui constitue un moyen important de coordonner et d'harmoniser à cet égard les activités de la communauté internationale. C'est pourquoi le Liechtenstein a décidé de coparrainer ce projet de résolution, comme il l'a fait dans le passé, et nous espérons que le texte sera adopté par consensus.

La tâche que représente le déminage des pays infestés par ce fléau reste monumentale, et la responsabilité du déminage incombe avant tout aux parties qui ont posé les mines. La mise en place de capacités nationales et locales de déminage joue un rôle important pour s'attaquer au déséquilibre frappant qui existe entre le nombre de mines déjà neutralisées et celles qui menacent encore la vie des civils dans ces pays. Parallèlement, il est impératif de promouvoir d'urgence l'amélioration des techniques destinées à maximiser l'efficacité de la détection des mines et

les opérations de déminage à caractère humanitaire. Tout en nous félicitant des initiatives déjà prises par certains pays en vue de promouvoir la recherche et le développement de nouvelles technologies de déminage, nous souhaitons souligner l'importance d'une coordination efficace de toutes les activités liées au déminage menées par l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de son centre de coordination, le Département des affaires humanitaires. Le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour l'assistance au déminage a été créé pour renforcer ce rôle de coordination de l'Organisation des Nations Unies. Le Liechtenstein a contribué à ce fonds.

Tant que des millions de mines terrestres continueront de mettre en péril la vie et les conditions de vie des populations civiles de nombreux pays, promouvoir la sensibilisation aux dangers des mines, entre autres, par des mesures éducatives, notamment destinées aux enfants, sera un élément crucial pour empêcher que ces armes vicieuses ne soient encore plus destructrices. Néanmoins, là où tous les efforts de la communauté internationale ont échoué et lorsqu'une mine a accompli sa tâche dévastatrice, les victimes des mines doivent être l'élément essentiel de l'approche intégrée adoptée par la communauté internationale pour faire face à la crise que posent les mines. À cet égard, nous voudrions rendre hommage aux efforts inlassables déployés par le Comité international de la Croix-Rouge et par les organisations non gouvernementales pour fournir des soins médicaux et un soutien psychologique aux victimes des mines terrestres en vue de faciliter leur pleine réinsertion dans la société et leur participation à celle-ci.

Tous les chiffres disponibles relatifs à l'étendue et à la complexité de la crise engendrée par les mines font apparaître clairement qu'il faut de la part de la communauté internationale une volonté résolue et durable de surmonter la crise. Nous espérons vivement que l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution dont nous sommes saisis contribuera à renforcer encore de la volonté politique et les énergies collectives pour intensifier les efforts visant à libérer le monde de ce fléau.

M. Martini Herrera (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : Il est très encourageant de constater que tant de gouvernements et d'organisations internationales commencent à prendre pleinement conscience des souffrances et des tragédies causées par l'emploi de mines terrestres antipersonnel. Le Guatemala a fermement condamné la production, la fabrication, le stockage, la vente et la pose de mines. Mon pays a connu l'expérience tragique et douloureuse des effets nuisibles tant physiques que psychologiques des mines antipersonnel.

En cette période extrêmement importante pour la région centraméricaine, qui progresse vers la réconciliation, la reconstruction et la recherche d'une paix ferme et durable après de longues années de conflit, qui ont laissé dans leur sillage des séquelles sur le plan social, d'innombrables morts et disparus, la marginalisation économique et des centaines de milliers de blessés et d'invalides, c'est une question de la plus haute urgence.

Les conséquences sociales de la pose de mines antipersonnel compliquent et gênent le retour des réfugiés et des personnes déplacées, élément vital de la consolidation des processus de paix; elles affectent la productivité économique, du fait de la perte de terres agricoles qui ont été minées au cours des conflits et restent inutilisées, même longtemps après la fin des conflits et retardent la fourniture des services sociaux essentiels, tels que les soins médicaux, dont la prestation est déjà insuffisante en raison des longues années de troubles.

Mon pays partage la douleur et les souffrances de ceux qui, dans tant de pays, sont victimes de la menace que posent les mines. Le Guatemala a déployé d'énormes efforts, avec l'aide de la communauté internationale, pour mener à bien des activités de déminage, en dépit de restrictions financières et de la diversité et de l'ampleur des responsabilités assumées par les différents secteurs. Néanmoins, beaucoup reste à faire. Nous prions instamment la communauté internationale d'éliminer les propos belliqueux et les mines antipersonnel, et nous appuyons sincèrement toutes les initiatives visant à les interdire, comme en témoigne notre appui à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ainsi qu'à ses trois protocoles. De même, nous accueillons avec satisfaction les nouvelles ratifications à la Convention et les adhésions à celle-ci.

Nous considérons avec satisfaction la convocation de conférences internationales sur ce point : la Réunion internationale sur le déminage tenue à Genève en juillet 1995, ainsi que la Conférence internationale sur les techniques de déminage, qui s'est tenue au Danemark en 1996. Nous voyons également d'un oeil favorable les déclarations faites en la matière lors de réunions telles que les Sommets de Lyon et de Cartagena ainsi qu'à la Conférence stratégique internationale qui s'est tenue, en octobre de cette année, à Ottawa.

En outre, nous nous félicitons de ce que le Gouvernement belge ait offert d'accueillir une conférence de suivi de

la Conférence d'Ottawa à Bruxelles, en juin 1997. Nous nous félicitons également de la convocation de la Conférence sur les mines terrestres antipersonnel qui aura lieu à Tokyo, en mars 1997.

La délégation guatémaltèque remercie le Secrétaire général de son rapport A/51/540 sur les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'assistance au déminage et d'autres documents pertinents. Elle remercie également les États Membres, les organisations internationales et les associations qui ont apporté une contribution au Fonds d'affectation spéciale volontaire pour le déminage.

La délégation de mon pays se félicite de l'adoption du projet de résolution A/C.1/51/L.46, intitulé «Accord international interdisant les mines terrestres antipersonnel», dont 85 pays se sont portés coauteurs, y compris le Guatemala, adopté le 13 novembre dernier à une majorité écrasante de 141 voix pour, aucune voix contre et seulement 10 abstentions, au cours des travaux de la Première Commission, pendant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Nous estimons que le projet de résolution relatif à l'assistance au déminage que vient de présenter la délégation irlandaise, en sa qualité de Président de l'Union européenne, mériterait d'être adopté par consensus.

Ces résolutions sur les mines comportent des éléments humanitaires et politiques qui évoquent l'aide aux victimes. Mais nous espérons également qu'il sera décidé d'apporter un appui résolu aux pays qui souffrent de ce fléau, dont les économies sont fondées sur l'agriculture, dont la récupération des terres arables prend 20 ans, 30 ans et plus, ce qui signifie pour eux le sous-développement, le retard économique et le manque de productivité. À l'avenir, les mesures doivent être cohérentes et draconiennes.

Ma délégation se félicite de la décision prise par divers pays de déclarer des moratoires temporaires ou définitifs sur certains aspects liés aux mines antipersonnel, comme la production, la vente, le stockage et l'interdiction complète des mines et nous espérons que d'autres mesures plus significatives seront prises dans le même sens.

Le problème fondamental est, et restera, l'interdiction complète des mines antipersonnel sous tous leurs aspects. L'objectif n'est pas de rendre les mines actuelles plus modernes et plus sophistiquées. Il faut les éliminer complètement des arsenaux, du marché et du vocabulaire de la guerre en général. Nous estimons que toute opération de déminage doit être considérée comme une expérience unique, sur la base de la situation géographique du pays

touché, des origines du conflit, des coutumes et de la culture de la population à laquelle elle s'adresse.

Le Guatemala appuie le renforcement du Groupe du déminage et des politiques au sein du Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'Organisation, ainsi que le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour le déminage créé à Genève.

Enfin, je souhaite insister sur le fait que mon gouvernement appuiera tous les efforts visant à faire face au problème des mines, en particulier la conclusion d'un accord international interdisant les mines terrestres antipersonnel.

M. Osman (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Les autorités compétentes de l'État islamique d'Afghanistan, conformément à la résolution intitulée «Assistance au déminage», examineront le problème des mines terrestres sous deux aspects : premièrement, les problèmes engendrés par la présence accrue de mines et autres engins non explosés à la suite de conflits armés; et deuxièmement, la manière dont la contribution apportée par l'Organisation des Nations Unies pour résoudre les problèmes relatifs au déminage pourrait être renforcée.

L'Afghanistan remercie le Secrétaire général de son rapport sur l'assistance au déminage et appelle l'attention de l'ONU sur les problèmes spécifiques du pays : la présence de 10 millions de mines terrestres enfouies dans le sol afghan au cours des 14 années d'agression armée, dans les années 80, ainsi que par les forces assistées de l'extérieur, dans le conflit récent qui se déroule en Afghanistan. Dans ses rapports des années précédentes sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général indiquait que parmi toutes les tâches qui visent à engager une nation dans la voie de la paix et de la prospérité, aucune n'est sans doute plus urgente que celle du déminage. Aucune tentative de rétablir un sentiment de communauté et de sécurité ne peut réussir sans une neutralisation efficace des mines terrestres.

D'après l'Organisation des Nations Unies, parmi les 10 pays et territoires les plus gravement frappés par la guerre, l'Afghanistan est l'un des pays du monde les plus gravement touchés par les mines terrestres. Assurément, la gravité et la cruauté de la menace que fait peser sur les vies afghanes la présence de millions de mines terrestres et d'autres engins non explosés ne sauraient être sous-estimées. Le problème a gravement remis en cause les efforts orientés non seulement vers la reconstruction, le redressement et le rapatriement des réfugiés mais surtout vers le

rétablissement de la paix et de la normalité et des services de base.

Les mines terrestres sont également connues comme des armes de destruction lente et massive, comme l'a indiqué le rapport du Secrétaire général, figurant dans le document A/50/701 daté du 3 novembre 1995. Les mines sont utilisées sans discrimination et en conséquence environ 100 000 civils innocents ont été mutilés ou ont perdu la vie, comme l'indique le Comité international de la Croix-Rouge. Les mines terrestres perturbent la vie quotidienne en Afghanistan et leurs répercussions sur l'agriculture, l'élevage et les transports sont immenses. Les routes afghanes ont été dévastées par les mines terrestres. L'Afghanistan étant un pays sans littoral, il dépend pour beaucoup de son réseau routier. Mais nous reconnaissons et apprécions les efforts déployés par les institutions des Nations Unies, telles que le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan, ainsi que par d'autres États pour leur assistance au déminage.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour ce qui est de la réadaptation des victimes, de la neutralisation des mines antipersonnel et de l'amélioration des techniques nécessaires pour éliminer les 10 millions de mines terrestres déjà posées en Afghanistan.

Nous prenons note également de la participation active des pays de l'Union européenne et du Canada ainsi que des efforts des États-Unis en matière d'aide au déminage et de leur préoccupation à l'idée que cessent la sensibilisation aux mines et la formation au déminage des femmes et des enfants. De même, nous sommes reconnaissants au Japon, à l'Allemagne et à la Belgique, qui ont offert d'accueillir des conférences sur les mines terrestres antipersonnel l'an prochain.

Il convient de mentionner qu'à l'instar de nombreux petits pays les moins avancés, le nôtre n'est pas en mesure d'apporter une contribution financière. Par contre, il est prêt à fournir toutes sortes d'appui pour faciliter le travail des spécialistes des techniques de déminage. L'Afghanistan appuie vigoureusement le projet de résolution sur l'assistance au déminage, dont il est coauteur.

Mme Ramírez (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Une fois encore, la crise humanitaire provoquée par la pose de mines terrestres antipersonnel a conduit l'Assemblée générale à s'élever contre cette pratique et à rechercher une solution concertée pour résoudre les problèmes économiques et sociaux occasionnés par ce fléau.

Nous nous félicitons que d'importants progrès aient été faits cette année sur le plan multilatéral. Il convient de mentionner entre autres la tenue, le 5 octobre dernier, de la Conférence d'Ottawa «Vers l'interdiction complète des mines antipersonnel»; la tenue à Elsinore, au Danemark, du 2 au 4 juillet, de la Conférence internationale sur les techniques de déminage; le fait que 120 États se soient portés coauteurs du projet de résolution qui sera présenté par les États-Unis en vue d'un accord international interdisant les mines terrestres antipersonnel; et la convocation prochaine de conférences internationales sur la question, qui auront lieu à Tokyo, au Japon, en mars 1997, et en Belgique, en juin 1997.

Toutes ces nouvelles initiatives sont la preuve évidente que la communauté internationale doit résoudre le problème meurtrier causé par la prolifération et l'emploi des mines antipersonnel. À cet égard, nous félicitons le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, des activités entreprises par l'Organisation, qui sont décrites en détail dans le rapport qui nous a été présenté. Ce rapport nous paraît très explicite en ce qui concerne les tâches qu'accomplissent chacun des départements et institutions du système des Nations Unies. Pour nous, l'objectif des différents programmes de déminage doit être la création de capacités nationales durables de déminage.

Nous jugeons de la plus haute importance le travail du Département des affaires humanitaires pour ce qui est de promouvoir de meilleures conditions de sécurité pour le déminage et la recherche de nouvelles techniques perfectionnées. Nous nous félicitons aussi du travail réalisé par le Département pour ce qui est de l'actualisation et de l'élargissement de la base de données des Nations Unies sur les mines terrestres. C'est la source d'information sur les mines terrestres la plus complète au monde.

L'Argentine est persuadée qu'aussi bien la prolifération des mines antipersonnel que leur emploi indiscriminé sont de graves problèmes dont la nature même exige qu'ils soient examinés en priorité. Dans ce contexte, mon pays est convaincu de la nécessité de résoudre promptement les problèmes humanitaires découlant de la pose de mines terrestres antipersonnel. Nous estimons qu'il faut tout d'abord adopter un traité international portant interdiction des mines, ainsi que de leur fabrication, de leur transfert et de leur stockage. Grâce à cette interdiction, on pourra mettre fin à la multiplication constante du nombre de mines et à leurs conséquences humanitaires dévastatrices.

Nous pensons aussi que le futur traité devrait être l'aboutissement de négociations intenses entre tous les États.

Nous entendons par là tous les États affectés par la pose indiscriminée de mines ainsi que les États qui fabriquent les mines. Envisager un traité qui ne rencontrerait pas l'approbation de ces États reviendrait à créer un instrument stérile sans effet et sans valeur juridique.

Nous espérons que la prochaine fois que nous nous réunirons ici pour examiner cette question nous disposerons d'un traité qui nous aide à mettre fin à ce que le Secrétaire général appelle

«une intolérable souillure à la civilisation»
(A/51/540, par. 112)

M. McCook (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Tout en nous félicitant du rapport du Secrétaire général sur le point 34 de l'ordre du jour, «Assistance au déminage», nous devons dire que nous sommes profondément attristés par les souffrances causées par les conséquences des mines terrestres pendant et après les conflits à travers le monde.

Le rapport fournit des statistiques effarantes qui montrent toute l'ampleur du problème des mines terrestres. On estime à plus de 110 millions le nombre de mines terrestres enfouies dans quelque 70 pays, et à plus de 25 000 annuellement le nombre des victimes des mines. La plupart de ces victimes sont des civils, dont de nombreux enfants. Le rapport conclut que plus de 50 milliards de dollars seront nécessaires pour neutraliser les mines d'ores et déjà posées.

Dans toutes les régions affectées par les mines terrestres, la vie reste précaire. Les enfants jouent au péril de leur vie et les adultes se livrent aux tâches quotidiennes en prenant le risque de mourir ou d'être estropiés.

La situation décrite dans le rapport souligne l'importance de la mission de déminage du système des Nations Unies et des instances nationales et internationales d'appui. Elle montre à l'évidence que de nouvelles mesures concertées doivent être prises par la communauté internationale pour s'attaquer aux problèmes engendrés par les mines terrestres à travers le monde.

Nous appuyons les efforts pour former de plus en plus de monde aux techniques de déminage et pour mettre au point de nouvelles techniques améliorées de déminage. Nous félicitons le Gouvernement danois d'avoir pris l'initiative de convoquer, en juillet dernier avec l'appui du Département des affaires humanitaires, la Conférence internationale sur les techniques de déminage.

La triste réalité c'est que de nombreux pays aux prises avec des conflits et avec leurs séquelles doivent faire face aux coûts énormes qu'entraînent les soins apportés aux victimes des explosions de mines terrestres. Le sort de ces sociétés déjà gravement traumatisées par le conflit est rendu plus pénible encore par la crise des soins de santé engendrée par l'obligation qu'elles ont de consacrer les maigres ressources humaines, matérielles et financières existantes au traitement des victimes des mines terrestres.

Cette situation est encore aggravée par le fait que les mines terrestres font gravement obstacle à la croissance économique en rendant des régions agricoles inutilisables, en restreignant les échanges commerciaux et, d'une façon générale, en ayant un effet déstabilisateur sur le secteur économique. Tous ces problèmes conjugués font qu'il est plus nécessaire que jamais que tous les membres de la communauté internationale s'attellent à la tâche pour lutter contre les effets des mines terrestres.

À cet égard, il est encourageant de voir que le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour l'assistance au déminage a réussi à avoir un impact sur les programmes de déminage entrepris avec l'aide des Nations Unies. Nous pensons que le Fonds doit continuer d'appuyer cette importante activité, et nous félicitons les donateurs qui ont contribué à sa croissance.

Nous félicitons le Département des affaires humanitaires des efforts de grande envergure qu'il a accomplis dans le domaine du déminage. Nous félicitons également le Département des opérations de maintien de la paix pour les activités de déminage qu'il a entreprises dans le contexte des opérations de maintien de la paix. Nous sommes particulièrement heureux qu'il existe une collaboration étroite dans ces efforts entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires humanitaires et les autres institutions compétentes.

Ma délégation appuie les initiatives visant à mettre au point des programmes faisant intervenir une participation nationale, tant pour ce qui est de la formation de personnel local de déminage que de la mise en place d'organes nationaux chargés de la coordination des efforts de déminage. Ces initiatives, associées aux activités d'information et d'éducation du public visant à sensibiliser les communautés aux dangers des mines terrestres, revêtent toutes une importance vitale. Nous félicitons le Département de l'information et les organes de la presse écrite et parlée qui ont apporté leur appui à ces programmes.

Nous souhaitons enfin évoquer deux domaines d'action essentiels sur lesquels la communauté internationale doit se concentrer si elle veut faire face avec efficacité à ce problème à moyen et à long terme. Le premier est la recherche-développement menée en concertation en matière de techniques de déminage, et le second est un engagement à mettre fin à l'emploi de mines terrestres antipersonnel. Nous devons cesser de mettre au point et d'utiliser ces armes qui frappent sans discrimination et dont les effets inhumains dépassent largement la valeur stratégique qui leur est attribuée. Pensons avant tout au tribut tragique que ces mines terrestres ont fait payer et continueront de faire payer aux civils innocents, y compris les enfants, et agissons énergiquement pour mettre fin à l'utilisation de ces engins.

M. Benítez Sáenz (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : L'Uruguay se félicite de ce qu'une fois de plus, l'Assemblée générale examine la question de l'assistance au déminage et présente le projet de résolution sur l'assistance pour faire face à l'énorme problème humanitaire causé par la présence de ces engins meurtriers. Nous sommes convaincus que cette initiative sera adoptée par consensus, comme cela a été le cas les années antérieures.

Mon pays se porte à nouveau coauteur du projet de résolution sur l'assistance au déminage fort de la conviction

que la communauté internationale se doit de prendre des mesures urgentes afin de faire face et de commencer à donner une solution aux effets matériels et économiques de ces armes.

Les contingents uruguayens en Angola, au Mozambique et au Sahara occidental ont été confrontés aux risques engendrés par les activités de déminage, et nous avons également connu des pertes humaines en conséquence de celles-ci. Mais, c'est essentiellement parce que nous sommes bien conscients des conséquences tragiques de ces armes qualifiées à juste titre d'armes de destruction massive, en particulier sur la population civile, notamment sur les enfants, que nous nous sommes à maintes reprises prononcés contre la circulation, le stockage et la production de mines terrestres antipersonnel.

L'Uruguay a une approche humanitaire résolue de ce problème et appuie à cet égard les vues exprimées par le Secrétaire général sur les effets des conflits armés sur les enfants. À cet égard, je souhaite souligner une fois de plus que les enfants ne peuvent pas continuer d'être exposés à la mort et aux mutilations causées par les mines antipersonnel. En même temps que nous mesurons la gravité de la menace à laquelle nous sommes confrontés, nous pensons que la communauté internationale ne peut demeurer passive dans le domaine du déminage et nous nous engageons à déployer tous les efforts possibles afin d'arriver à un accord international interdisant l'utilisation des mines antipersonnel.

Mon pays a déjà été plus explicite lors de la séance du Conseil de sécurité du 15 août au cours de laquelle le Conseil a examiné le déminage dans le contexte des opérations de maintien de la paix, et il est fermement convaincu de la valeur des programmes du Département des opérations de maintien de la paix pour ce qui est de la sécurité, de la santé et du droit à la vie du personnel qui participe avec abnégation aux projets humanitaires des opérations de maintien de la paix et des opérations de relèvement. Nous savons que le coût du déminage est très élevé et que le perfectionnement des techniques de détection des mines exige la collaboration de la communauté internationale. Mais ce qui importe le plus est de mettre fin aux pertes de vies causées par les mines. Les chiffres des pertes de vies humaines atteignent déjà des niveaux plus qu'alarmants. Il nous incombe à tous d'empêcher la poursuite de l'hécatombe.

La séance est levée à 12 h 55.